AR Prefecture
024-24[illegible]52-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le [illegible]12/2019
Publié le 18/12/2019

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

PLAN D'ACTION 2020-2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES PERIGORD-LIMOUSIN

SDE 24 : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DORDOGNE

Livre 0 – Résumé non technique	
Livre 1 – Diagnostics	
Diagnostic des émissions de GES, des consommations et production d'énergie, de la séquestration de carbone	
Qualité de l'air	
Adaptation au changement climatique	
Focus sur les réseaux d'énergie	
État initial de l'environnement	
Livre 2 – Stratégie	
Livre 3 – Programme d'actions	**X**
Livre 4 – Evaluation environnementale stratégique	

Rapport d'étude
Novembre 2019

PLAN CLIMAT 24
Air Energie Territorial

AR Prefecture

024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

Cofinancé par

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

SOMMAIRE

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

1. Les axes et les orientations du plan d'action 6
Axe 1 : Collectivités exemplaires 7
Orientation 1.1. : Gestion du patrimoine public 9
Orientation 1.2. : Gestion des déplacements 11
Orientation 1.3. : Développer l'éco-responsabilité dans la commande publique 13
Orientation 1.4. : Sensibiliser - Communiquer 15
Orientation 1.5. : Coordonner, suivre et évaluer le PCAET 17
AXE 2 : Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique 19
Orientation 2.1. : Planifier la rénovation de l'habitat et la construction durable sur le territoire 21
Orientation 2.2. : Sensibiliser - Informer 22
Orientation 2.3. : Accompagner les travaux de construction et de rénovation 23
Orientation 2.4. : Prévenir et lutter contre la précarité énergétique 24
Axe 3 : Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables 25
Orientation 3.1. : Sensibilisation – Information 28
Orientation 3.2. : Favoriser la production et la consommation locales 29
Orientation 3.3. : Accompagner les démarches durables 31
Axe 4 : Se déplacer moins et mieux 33
Orientation 4.1. : Intégrer la question des mobilités dans les documents / politiques d'urbanisme 35
Orientation 4.2. : Organiser la mobilité sur le territoire 37
Orientation 4.3. : Innover pour la mobilité 39
Axe 5 : Aménager un territoire adapté au changement climatique et résilient 41
Orientation 5.1 : Prise en compte de la thématique climat-air-énergie dans les politiques 43
Orientation 5.2. : Gestion durable des ressources naturelles 45
Orientation 5.3. : Gérer les crises et prévenir la vulnérabilité des habitants 47
Axe 6 : Développer fortement les énergies renouvelables 49
Orientation 6.1. : Mener un repérage des potentiels ENR 51
Orientation 6.2. : Accompagner le développement des ENR 53
2. Analyse de la mise en œuvre du plan d'action 55
Adéquation avec les objectifs réglementaires 55
Mise en œuvre 56
- Récapitulatif des actions en cours 57
- Récapitulatif des actions à lancer en 2020 58
- Récapitulatif des actions à définir avec les nouveaux élus communautaires 58

3. Les fiches actions 60
Fiche action 1.1.1 Entretien / maintenance des bâtiments publics 61
Fiche action 1.1.2 Optimiser l'éclairage public 63
Fiche action 1.1.3 Définir des règles partagées pour la rénovation et la construction neuve 64
Fiche action 1.1.4 Mettre en place un programme pluriannuel de rénovation hiérarchisant et planifiant les travaux 65
Fiche action 1.2.1 Réduire les déplacements lors des formations et des réunions (y compris entretien d'embauche) 66
Fiche action 1.2.2 Mettre en place des Plans de Déplacement de l'Administration (PDA) : Repenser les déplacements sur la base d'un diagnostic, permettant de fixer des objectif/s, et de mettre en place une évaluation 67
Fiche action 1.2.3 Développer le télétravail pour les agents 68
Fiche action 1.2.4 Optimiser l'utilisation des véhicules non-thermiques de la collectivité 69
Fiche action 1.2.5 Diminuer les émissions de GES générées par la flotte de véhicules 70
Fiche action 1.3.1 Instaurer l'éco-responsabilité dans les appels d'offres 71
Fiche action 1.3.2 Privilégier les fournitures intégrant des critères environnementaux. 72

Fiche action 1.3.3 Diminuer les énergies fossiles pour tous les bâtiments 73
Fiche action 1.4.1 Former et mobiliser les élus et les agents publics sur les thématiques « Développement Durable » et en particulier sur « climat – air - énergie » 74
Fiche action 1.4.2 Développer des actions d'éducation et de sensibilisation, en direction de la population 75
Fiche action 1.4.3 Créer et diffuser une newsletter DD au grand public 76
Fiche action 1.4.4 Instaurer une note d'éco-responsabilité dans les décisions et délibérations de la collectivité 77
Fiche action 1.4.5 Création d'une charte éco-citoyenne au travail 78
Fiche action 1.4.6 Optimiser la communication dématérialisée 79
Fiche action 1.5.1 Animer le PCAET 80
Fiche action 1.5.2 Structurer un pôle « aménagement et développement durable du territoire », regroupant les services « urbanisme-habitat-paysage », « Transition énergétique et écologique » et « développement économique » 81
Fiche action 1.5.3 Coordonner/Accompagner les actions des partenaires et acteurs locaux 82
Fiche action 1.5.4 Se doter d'outils et de moyens pour suivre l'avancement et évaluer régulièrement la politique Climat Air Energie 83
Fiche action 2.1.1 Observer et évaluer la progression de la construction et de la rénovation durable sur le territoire 84
Fiche action 2.1.2 Programmer la rénovation du bâti HLM du territoire 85
Fiche action 2.2.1 Mieux faire connaître l'existence des points d'information – conseil en énergie et les aides financières à la rénovation énergétique 86
Fiche action 2.2.2 Organiser et animer une série d'ateliers sur la qualité urbaine, architecturale et environnementale et la revitalisation des centres bourgs 87
Fiche action 2.3.1 Soutenir la réhabilitation énergétique du parc ancien privé 88
Fiche action 2.3.2 Mobiliser la filière de la construction sur des pratiques durables 89
Fiche action 2.3.3 Déployer le dispositif Facilaréno (issu du dispositif DORéMI) 90
Fiche action 2.4.1 Mieux connaître la précarité énergétique sur le territoire 91
Fiche action 2.4.2 Soutenir la réhabilitation énergétique du parc ancien privé pour les publics en grande précarité 92
Fiche action 2.4.3 Organiser la réponse locale à la précarité énergétique 93
Fiche action 3.1.1 Promouvoir les métiers de la forêt et du bois 94
Fiche action 3.1.2 Intégrer la forêt et l'agriculture au service Développement Economique des collectivités 95
Fiche action 3.1.3 Communiquer sur les bonnes pratiques et mettre en avant les acteurs et les exemples locaux .. 96
Fiche action 3.2.1 Aider à l'installation et au développement de producteurs locaux et/ ou de commerces de proximité, en lien avec les partenaires 98
Fiche action 3.2.2 Soutenir la filière bois (construction, isolation, énergie) 99
Fiche action 3.2.3 Promouvoir les produits locaux et circuits courts 100
Fiche action 3.2.4 Structurer une filière de production plein champ en circuit court 101
Fiche action 3.2.5 Favoriser le regroupement des artisans locaux 102
Fiche action 3.3.1 Accompagner la mise en place de plan de mobilité 103
Fiche action 3.3.2 Soutenir le diagnostic de forêts privées pour les propriétaires forestiers 104
Fiche action 3.3.3 Accompagner l'évolution des pratiques en agriculture et en sylviculture au regard du changement climatique 106
Fiche action 3.3.4 Accompagner l'évolution des pratiques et des process durables en entreprises 108
Fiche action 3.3.5 Élaborer une stratégie de tourisme durable 110
Fiche action 4.1.1 Limiter l'étalement urbain et réinvestir les centres-bourg 111
Fiche action 4.1.2 Développer les cheminements doux (réseau et infrastructure) et les connecter avec ceux des territoires voisins 112
Fiche action 4.2.1 Organiser les mobilités sur le territoire visant les pratiques multimodales (gares, TransPérigord, bus scolaires, co-voiturage, vélo,…) 113
Fiche action 4.2.2 Développer l'utilisation des véhicules à énergie alternative 114
Fiche action 4.2.3 Développer le système de navette sur l'ensemble du territoire intercommunal et à destination d'un public varié 115
Fiche action 4.2.4 Optimiser le flux de marchandises 116
Fiche action 4.3.1 Développer des nouvelles formes de mobilité 117
Fiche action 4.3.2 Développer les tiers-lieux pour le télé-travail et le co-working 118
Fiche action 4.3.3 Développer le partage de véhicules 119
Fiche action 4.3.4 Développer des services de proximité (permanences, services ambulants, visio-conférences…) 120

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

Fiche action 5.1.1 Prendre en compte les risques naturels liés au changement climatique dans les documents d'urbanisme 121
Fiche action 5.1.2 Promouvoir la prescription bois dans les PLUi 122
Fiche action 5.1.3 Systématiser la concertation et la co-construction avec les acteurs locaux lors de nouveaux projets structurants 123
Fiche action 5.1.4 Définir et mettre en œuvre la politique de prévention et de gestion des déchets 124
Fiche action 5.1.5 Définir une charte d'aménagement des Zones d'Activités Economiques (ZAE) 125
Fiche action 5.1.6 Adapter les réseaux de distribution d'énergies aux évolutions induites par la transition énergétique 126
Fiche action 5.2.1 Développer et gérer durablement les espaces verts 129
Fiche action 5.2.2 Préserver la biodiversité du territoire 130
Fiche action 5.2.3 Protéger la ressource eau (en quantité et qualité) 132
Fiche action 5.2.4 Diffuser les supports et outils de communication des partenaires 133
Fiche action 5.2.5 Favoriser le maintien des stocks de carbone dans les espaces agricoles, forestiers et naturels . 134
Fiche action 5.3.1 Élaborer un schéma intercommunal ou communal, de Défense extérieure contre l'incendie (DECI) 135
Fiche action 5.3.2 Aider les communes à déployer les PCS (plan communal de sauvegarde) et de DICRIM (dossier d'information communal sur les risques majeurs) 136
Fiche action 5.3.3 Communication auprès de la population 137
Fiche action 6.1.1 Diffuser le cadastre solaire sur bâtiment publics et communiquer sur la volonté de développer des projets solaires sur toitures publiques 138
Fiche action 6.1.2 Déterminer des zones favorables aux ENR 139
Fiche action 6.1.3 Engager des études de faisabilité sur les secteurs identifiés comme équipables 140
Fiche action 6.2.1 Développer les ENR sur le patrimoine public 141
Fiche action 6.2.2 Mettre en place un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur 142
Fiche action 6.2.3 Développer le financement participatif local 143
Fiche action 6.2.4 Inciter les citoyens, les entreprises, à développer et produire des énergies renouvelables (solaire, méthanisation, géothermie,…) 144
Fiche action 6.2.5 Grouper des opérations ENR réseaux de chaleur (chaufferie bois et/ou géothermie) 145
4. Glossaire 146

Ar Préfecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 19/12/2019

1. LES AXES ET LES ORIENTATIONS DU PLAN D'ACTION

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

Ce document présente le Plan d'Action du Plan Climat Air Energie Territorial de la collectivité, qui se déploie sur les années 2020 à 2025.

Il se compose donc de la manière suivante.

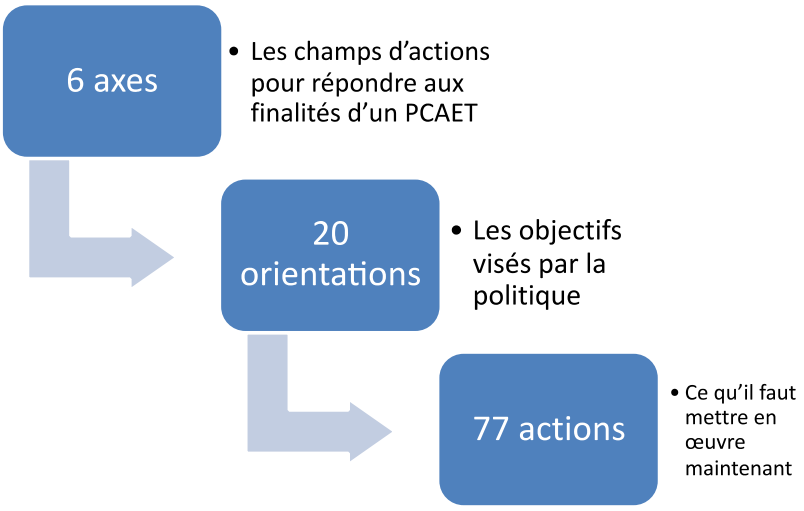

Cette première partie détaille les axes et les orientations du plan.

AXE 1 : COLLECTIVITES EXEMPLAIRES

Contexte

Au niveau national :

- Avec **l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application**, un nouveau texte unique réglemente désormais l'ensemble des achats publics en France et consacre l'insertion des considérations durables à toutes les étapes de la procédure de passation des marchés publics.
- Loi de transition énergétique 2015 : Obligation de réduction des consommations de papier (30% d'ici 2020 pour les collectivités), usage de papier recyclé (25% en 2017, puis 40% en 2020), obligation de valorisation et d'utilisation de matériaux recyclés dans les chantiers de construction de voiries (50% en 2017 et 60% en 2020), achat de 20 % de véhicules à faibles émissions, construction de bâtiments exemplaires,
- **Plan national d'action pour des achats publics durables** 2015-2020 (PNAAPD). L'un des objectifs stratégiques fixés par le plan : 30 % des marchés publics doivent avoir une disposition environnementale en 2020.
- **Loi grenelle 2** : obligation de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public sensible. Obligation au 1er janvier 2018 pour les établissement d'acceuil collectif d'enfants de moins de 6 ans, les écoles maternelles et élémentaires. Au 1er janvier 2020 pour les centres de loisirs et les établissement d'enseignement ou de formation professionnelle du second degré, au 1er janvier 2023 pour les autres établissements.
- **ARTEE** : Développe un outil numérique pour faire un diagnostic énergétique de chaque EPCI, à l'échelle du bâtiment + Financement d'audit énergétique au niveau des EPCI demandeuses pour recenser les ménages en précarité énergétique (questionnaire et audit par Soliha)

Au niveau communautaire :

- La CCPL est un territoire TEPCV - convention avec le PNRPL labellisé TEPCV et convention CEE-TEPCV avec Certinergy →achat d'un véhicule électrique et sa borne et de 6 vélos électriques + rénovation de bâtiments pour la réduction des consommations énergétiques (isolation, menuiseries)
- Programme Happy Habitat lancé en 2019 (OPAH-RR)
- Adhésion au Paquet Énergie – SDE24 : l'adhésion annuelle comprenant :
- Bilan et suivi énergétique (= actualisation et l'analyse annuelle des factures énergétiques de la commune ainsi que suivi du patrimoine et des actions concernant l'efficacité énergétique mise en place) dans le but de cibler les actions prioritaires à mettre en œuvre
- Sur demande et avec un coût supplémentaire : expertise technique, juridique et administrative des services du SDE 24 pour :
- Étude énergétique sur les bâtiments des communes (audit, diagnostic éclairage public, primo-conseil en ENR) permettant de cibler et programmer des actions d'économies d'énergie et de développement d'ENR : réalisation d'un audit énergétique pour le bâtiment situé à Saint Jory de Chalais et de 2 pré-diagnostics pour les maisons médicales de La Coquille et Jumilhac-le-Grand
- Déploiement des horloges astronomiques
- Accès à des Certificats d'Économie d'Énergie pour financer une partie des travaux à réaliser
- Réalisation d'une ou plusieurs actions concernant la maîtrise de la demande en énergie et les énergies renouvelables
- Le déploiement des bornes de charge pour véhicules électriques et hybride rechargeables
- Communication dans les bulletins communautaires (septembre 2017, 2018, 2019) sur site Internet et Facebook

Orientations et actions de l'axe 1 – collectivités exemplaires

Cet axe porte sur l'exemplarité de la Communauté de Communes, et plus largement aussi des communes du territoire, qui seront invitées à partager les démarches, les outils, et les objectifs proposés à l'échelle de la CCPL.

N°	Orientation	N°	Actions
1.1	Gestion du patrimoine public	1.1.1	Entretien / maintenance des bâtiments publics
		1.1.2	Optimiser l'éclairage public
		1.1.3	Définir des règles partagées pour la rénovation et la construction neuve
		1.1.4	Mettre en place un programme pluriannuel de rénovation hiérarchisant et planifiant les travaux
1.2	Gestion des déplacements	1.2.1	Permettre la dématérialisation des formations et des réunions (y compris entretien d'embauche)
		1.2.2	Mettre en place des Plans de Déplacement de l'Administration (PDA) : Repenser les déplacements sur la base d'un diagnostic, permettant de fixer des objectif/s, et de mettre en place une évaluation
		1.2.3	Développer le télétravail pour les agents
		1.2.4	Optimiser l'utilisation des véhicules non-thermiques de la collectivité
		1.2.5	Diminuer les émissions de GES générées par la flotte de véhicules
1.3	Développer l'éco-responsabilité de la commande publique	1.3.1	Instaurer l'éco-responsabilité dans les appels d'offres
		1.3.2	Organiser des marchés groupés de fournitures intégrant des critères environnementaux.
		1.3.3	Diminuer les énergies fossiles pour tous les bâtiments
1.4	Sensibiliser - Communiquer	1.4.1	Former et mobiliser les élus et les agents publics sur les thématiques « Développement Durable » et en particulier sur « climat – air - énergie »
		1.4.2	Développer des actions d'éducation et de sensibilisation, en direction de la population
		1.4.3	Créer et diffuser une newsletter Développement Durable au grand public
		1.4.4	Instaurer une note d'éco-responsabilité dans toutes les décisions et délibérations de la collectivité
		1.4.5	Créer une charte de l'organisation d'événements éco-responsables
		1.4.6	Optimiser la communication dématérialisée
1.5	Coordonner, suivre et évaluer le Plan Climat	1.5.1	Animer le PCAET
		1.5.2	Structurer un pôle « aménagement et développement durable du territoire », regroupant les services « urbanisme-habitat-paysage », « Transition énergétique et écologique » et « développement économique »
		1.5.3	Coordonner/Accompagner les actions des partenaires et acteurs locaux
		1.5.4	Se doter d'outils et de moyens pour suivre l'avancement et évaluer régulièrement la politique Climat Air Energie

Cet axe stratégique contribuera à activer les leviers d'action suivants :

130 emplois font des écogestes
2 300 m2 sont rénovés

Orientation 1.1. : Gestion du patrimoine public

Résumé de l'orientation

La comptabilité énergétique sur le patrimoine public (bâtiments, équipements, éclairage public, flottes de véhicules…) sera une base pour élaborer des stratégies optimisées de rénovation, en permettant une hiérarchisation des enjeux. Des règles partagées pour la rénovation comme pour la construction permettront d'engager des travaux à haute valeur environnementale.

Objectifs de l'orientation

Être exemplaires sur la gestion des espaces et des bâtiments publics : viser la sobriété et l'efficacité énergétique, l'adaptation au changement climatique, la qualité de l'air, l'utilisation de ressources locales et respectueuses de l'environnement, systématiser le questionnement sur les réseaux de chaleur et les ENR. 2300 m² rénovés – 1 gros bâtiment tous les 2 ans en géothermie (1Gwh) – tous les nouveaux bâtiments communaux ou communautaires intègrent une part de biosourcé. Cela contribuera à la rénovation du tertiaire (6% des consommations d'énergie du territoire).

Modalités de mise en œuvre

N°	Actions
1.1.1	Entretien / maintenance des bâtiments publics
1.1.2	Optimiser l'éclairage public
1.1.3	Définir des règles partagées pour la rénovation et la construction neuve
1.1.4	Mettre en place un programme pluriannuel de rénovation hiérarchisant et planifiant les travaux

Evaluation qualitative des impacts

L'importance des impacts directs de la mise en œuvre de cette orientation est évaluée qualitativement dans le tableau suivant.

Impact sur l'efficacité énergétique	++
Impact sur les ENR&R	+
Impact sur l'atténuation du changement climatique	++
Impact sur l'adaptation au changement climatique	+
Impact sur la qualité de l'air	+
Impact sur emploi et économie	+

Suivi/ Évaluation :

A produire : un rapport annuel, présentant le patrimoine, les consommations d'énergie, production d'ENR, et leurs évolutions.

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Unité	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2025)
Consommation énergétique de l'ensemble du parc immobilier	**CC, SDE24**	**kWh/m²**		
Nombre d'audits énergétiques réalisés	*SDE 24*		***5***	***8***
Visite des bâtiments et conseils qualitatifs	*SDE 24*	*nb*	*0*	*4/an + CDC à compter de 2020 soit près de 25*
Etudes énergétiques des bâtiments	*SDE 24*	*nb*	*0*	*4/an à compter de 2020 soit près de 25*
% de bâtiments publics rénovés ayant mis en œuvre les règles de performance énergétique et environnementale	*CC*	*%*		
Consommation et production d'ENR dans les consommations énergétiques	**AREC**	**kWh**		
Consommation annuelle de l'éclairage public	**CC**	**kWh**		**-20%**
Amélioration de l'éclairage public : renouvellement de 4 % du parc par an à compter de 2020	*SDE 24*	*nb*	*0*	*88 luminaires / an pour la CCPL*
Nombre de communes labellisées "Villes et villages étoilés"	*CC, PNR-PL*			
Consommation moyenne d'eau dans les bâtiments de la collectivité (l/m².an)	*CC*			

Orientation 1.2. : Gestion des déplacements

Résumé de l'orientation

En parallèle aux actions ci-dessus menées sur le patrimoine, une démarche doit s'engager pour optimiser les déplacements des agents et élus, en s'inscrivant dans un Plan de Déplacement d'Administration. Celui-ci pourra tirer parti de tous les leviers disponibles dont en particulier les déplacements évitées (dématérialisation des formations et des réunions, télétravail) ainsi que l'amélioration de la performance environnementale des flottes de véhicule.

Objectifs de l'orientation

Intégrer la sobriété et l'efficacité énergétique. 30 actifs font du télétravail partiel ou du co-voiturage. Cela contribue à la baisse de l'impact des transports sur le territoire (1/3 des consommations d'énergie). 1% des livraisons est optimisé par an.

Modalités de mise en œuvre

N°	Actions
1.2.1	Permettre la dématérialisation des formations et des réunions (y compris entretien d'embauche)
1.2.2	Mettre en place des Plans de Déplacement de l'Administration (PDA) : Repenser les déplacements sur la base d'un diagnostic, permettant de fixer des objectif/s, et de mettre en place une évaluation
1.2.3	Développer le télétravail pour les agents
1.2.4	Optimiser l'utilisation des véhicules non-thermiques de la collectivité
1.2.5	Diminuer les émissions de GES générées par la flotte de véhicules

Evaluation qualitative des impacts

Impact sur l'efficacité énergétique	**++**
Impact sur les ENR&R	**N**
Impact sur l'atténuation du changement climatique	**++**
Impact sur l'adaptation au changement climatique	**N**
Impact sur la qualité de l'air	**++**
Impact sur emploi et économie	**N**

Suivi / Évaluation

A produire : un rapport annuel, présentant le parc de véhicules, son usage et ses évolutions.

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Unité	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2025)
Consommation énergétique du parc de véhicules	**CC**	**kWh**		
% d'agents ayant participé à au moins une des actions	**CC**	**%**		**100%**
Nombre d'heures de travail en télé-travail	*CC*	*heure*		
Part modale des déplacements alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail des agents de la collectivité	*CC*	*%*		

Ressources documentaires

« Comment encourager son personnel à pratiquer le co-voiturage », fiche méthodologique de l'ARENE Ile de France : http://www.areneidf.org/medias/fichiers/fichesmetho.pdf

Orientation 1.3. : Développer l'éco-responsabilité dans la commande publique

Résumé de l'orientation

La collectivité en tant que prescripteur d'achat a un rôle à jouer dans le développement des produits, services, et filières à moindre impact environnemental. Et en particulier, l'approvisionnement en énergie pourra faire l'objet d'une démarche particulière.

Objectifs de l'orientation

Mettre en œuvre une stratégie d'éco-responsabilité dans la commande publique, afin de privilégier les produits les plus respectueux de l'environnement, économes en énergie, et un approvisionnement local autant que possible.

Modalités de mise en œuvre – voir fiche cit'ergie

	Actions
1.3.1	Instaurer l'éco-responsabilité dans les appels d'offres
1.3.2	Organiser des marchés groupés de fournitures intégrant des critères environnementaux.
1.3.3	Diminuer les énergies fossiles pour tous les bâtiments

Evaluation qualitative des impacts

Impact sur l'efficacité énergétique	**N**
Impact sur les ENR&R	**+**
Impact sur l'atténuation du changement climatique	**N**
Impact sur l'adaptation au changement climatique	**N**
Impact sur la qualité de l'air	**N**
Impact sur emploi et économie	**+**

Suivi / Évaluation

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Unité	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2025)
% des marchés (en nombre et €) intégrant des clauses environnementales (et sociales) dans les spécifications techniques ou les critères d'attribution	**CC**	**%**		**100 %**
Part des achats d'électricité renouvelable de la collectivité (%)	*CC, SDE24*	*%*		

Ressources documentaires :

Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire sur la Commande Publiques Responsables : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/politiques/commande-publique-responsable

Réseau des acheteurs publics intégrant le développement durable : http://rapidd.developpement-durable.gouv.fr/

Réseau régional « commande publique et développement durable » : http://achatsresponsables-aquitaine.fr/

Guide méthodologique et fiches pratiques « Commande publique durable », 2016, RhônAlpEnergie Environnement (RAEE) : http://www.raee.org/fileadmin/user_upload/mediatheque/raee/Documents/Publications/2016/CDE_PUBLIQUE_DURABLE_FINAL_19avril2016.pdf

Guide « L'achat public : une réponse aux enjeux climatiques », octobre 2016, Ministère de l'économie et des finances : https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/oeap/gem/guide-climat/guide-climat.pdf

Orientation 1.4. : Sensibiliser - Communiquer

Résumé de l'orientation

La mobilisation des agents et des élus par la mise en place de groupes d'échanges de pratiques ou de formation ciblées est également un enjeu clé pour la pérennité de la démarche, en parallèle de la communication à déployer envers la population. Les outils de communication et les événements de la collectivité peuvent aussi intégrer ces dimensions. Il en est de même des décisions et délibérations, qui pourraient intégrer de manière systématique une note d'écoresponsabilité.

Objectifs de l'orientation

Sensibiliser tous les types d'acteurs aux enjeux et aux actions à mettre en place. 225 ménages et 130 employés font des éco-gestes

Modalités de mise en œuvre

N°	Actions
1.4.1	Former et mobiliser les élus et les agents publics sur les thématiques « Développement Durable » et en particulier sur « climat – air - énergie »
1.4.2	Développer des actions d'éducation et de sensibilisation, en direction de la population
1.4.3	Créer et diffuser une newsletter Développement Durable au grand public
1.4.4	Instaurer une note-d'éco-responsabilité dans toutes les décisions et délibérations de la collectivité
1.4.5	Créer une charte de l'organisation d'événements éco-responsables
1.4.6	Optimiser la communication dématérialisée

Evaluation qualitative des impacts

Impact sur l'efficacité énergétique	+
Impact sur les ENR&R	N
Impact sur l'atténuation du changement climatique	+
Impact sur l'adaptation au changement climatique	N
Impact sur la qualité de l'air	+
Impact sur emploi et économie	N

Suivi / Évaluation

A produire : un plan de communication (intégrant les communications sectorielles mentionnées dans tout le plan d'action).

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Unité	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2025)
Nb d'élus sensibilisés ou formés sur les sujets énergie-climat (participation à une des actions)	*CC*		*0*	*100%*
Nb d'agents sensibilisés ou formés sur les sujets énergie-climat (participation à une des actions)	*CC*		*0*	*100%*
Nb d'habitants sensibilisés ou formés sur les sujets énergie-climat (participation à une des actions)	*CC*		*0*	*1000*

Ressources documentaires ou techniques

- Planète Précieuse : http://www.planeteprecieuse-aquitaine.fr/
- Recensement des outils pédagogiques de l' ADEME pour sensibiliser les élèves : https://www.ademe.fr/expertises/developpement-durable/education-developpement-durable/sensibiliser-eleves-etudiants
- Le site regroupant les animations de l'association « Pour les enfants du Pays de Beleyme » : https://www.beleymenature.org/
- Le site officiel du défi familles à énergie positive : http://www.familles-a-energie-positive.fr/
  - Si organisation du défi FAEP par la collectivité : 15 000 à 20 000€
  - Si convention avec la CAUE ou autre association organisant le défi : 230€/foyer participant

Orientation 1.5. : Coordonner, suivre et évaluer le PCAET

Résumé de l'orientation

La Communauté de Communes souhaite mettre en œuvre sa politique Energie-Climat dans une dynamique d'animation territoriale visant l'implication des autres acteurs publics, des entreprises locales et des habitants. Une organisation interne au sein des services est donc indispensable, ainsi que l'implication de partenaires, pour l'action comme pour le suivi et l'évaluation.

Objectifs de l'orientation

- Produire annuellement un suivi de l'avancement du plan d'action, et une actualisation des indicateurs.
- Restituer ce suivi aux partenaires du Plan Climat.
- Evaluer à 3 ans et 6 ans le PCAET.

Modalités de mise en œuvre

N°	Actions
1.5.1	Animer le PCAET
1.5.2	Structurer un pôle « aménagement et développement durable du territoire », regroupant les services « urbanisme-habitat-paysage », « Transition énergétique et écologique » et « développement économique »
1.5.3	Coordonner/Accompagner les actions des partenaires et acteurs locaux
1.5.4	Se doter d'outils et de moyens pour suivre l'avancement et évaluer régulièrement la politique Climat Air Energie

Evaluation qualitative des impacts

Impact sur l'efficacité énergétique	N
Impact sur les ENR&R	N
Impact sur l'atténuation du changement climatique	N
Impact sur l'adaptation au changement climatique	N
Impact sur la qualité de l'air	N
Impact sur emploi et économie	N

Suivi / Évaluation

A produire : un rapport annuel (sur base des indicateurs de suivi), présenté au COPIL.

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Unité	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2025)
Nombre de réunions du COPIL, du Cotech et des GT	**CC**		**3 (CoPil)**	**2 réunions/an pour chaque instance**
Nombre de réunions suivies par an	**CC**			

AXE 2 : RENDRE LES BATIMENTS PERFORMANTS ET ADAPTES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Contexte

Au niveau national :

- Loi Elan – plan de rénovation énergétique (rénovation de 500 000 logements par an, dont la moitié occupé par des ménages aux revenus modestes et en situation de précarité énergétique) + regroupement des offices HLM
- Programme de rénovation énergétique des bâtiments (PREB) : vocation de massification du conseil aux particuliers (pas encore de moyens alloués) = Plan de performance énergétique des bâtiments
- ARTEE : tiers-financeur
- le réseau PROCIVIS (réseau de sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété) a signé une nouvelle convention avec l'Etat pour la période 2018-2022, visant à accélérer la rénovation du parc de logements anciens. A travers cette convention, Procivis s'engage à accompagner 60 000 ménages (travaux de rénovation énergétique, adaptation du logement…).
- Réglementation thermique 2020 **(sera** en vigueur et obligatoire pour tous les bâtiments neufs d'ici le 1er janvier 2021) **:** nouveau bâtiment passif ou BEPOS

Au niveau régional / départemental :

- Région NA : Délibération 22 octobre 2018 : prorogation des financements pour l'accompagnement des particuliers, PRE (programme de rénovation énergétique) et SARE (service d'accompagnement régional énergétique) pour massifier la rénovation énergétique de l'habitat des particuliers → mise en place d'un service public au particulier pour les informer et les accompagner – guichet unique qui s'appuiera sur les plateformes locales au niveau des EPCI
- Région NA : le dispositif CARTTE® (Caisse d'avances pour la rénovation thermique et la transition énergétique) verse aux artisans l'acompte nécessaire à la réalisation des travaux de rénovation énergétique d'un logement occupé par son propriétaire, en attendant le versement par les organismes partenaires du prêt ou de la subvention demandé par le propriétaire.
- CD24 : Projet de maison départementale de l'habitat (étude de faisabilité par ATD, échéance : 5 ans) + Réflexion sur dispositif OUF = offre unique de financement, guichet unique pour les particuliers
- CAUE 24 : point info-énergie et conseil en construction neuve et rénovation + formation pour artisans / architecte
- ADIL 24 (Permanence à Thiviers, le 4ème jeudi du mois de 13h30 à 17h, à la maison des services) : Point Rénovation Info Service : conseils gratuits sur les conditions juridiques et financières d'obtention des aides possibles (ANAH, CAF, Eco-Prêt à taux 0, Caisses de retraite, etc.) en fonction de sa situation personnelle - information pour un achat, une construction, une rénovation, un problème lié à l'habitat… + Partenariat avec EDF dans la lutte contre la précarité énergétique
- SOLIHA : Espace Info Energie + opérateur ANAH pour CCPL
- Maisons paysannes de France : Propose des conseils aux particuliers qui souhaitent rénover un bâti ancien (< 1950). Conseils sur les travaux, les matériaux

Au niveau communautaire :

- Programme Happy Habitat : abondement communautaire pour la rénovation énergétique via l'OPAH
- convention avec ENEDIS – rapport PRECARITER en cours

Orientations et actions de l'axe 2 – Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique

Cet axe traite de la rénovation du parc bâti sur le territoire.

2.1	Planifier la rénovation de l'habitat et la construction durable sur le territoire	2.1.1	Observer et évaluer la progression de la construction et de la rénovation durable sur le territoire
		2.1.2	Programmer la rénovation du bâti HLM du territoire
2.2	Sensibiliser / informer	2.2.1	Mieux faire connaître l'existence des points d'information – conseil en énergie et les aides financières à la rénovation énergétique
		2.2.2	Organiser et animer une série d'ateliers sur la qualité urbaine, architecturale et environnementale et la revitalisation des centres bourgs
2.3	Accompagner les travaux de construction et de rénovation	2.3.1	Soutenir la réhabilitation énergétique du parc ancien privé
		2.3.2	Mobiliser la filière de la construction sur des pratiques durables
		2.3.3	Déployer le dispositif Facilaréno (issu du dispositif DORéMI)
2.4	Prévenir et lutter contre la précarité énergétique	2.4.1	Mieux connaître la précarité énergétique sur le territoire
		2.4.2	Soutenir la réhabilitation énergétique du parc ancien privé pour les publics en grande précarité
		2.4.3	Organiser la réponse locale à la précarité énergétique

Cet axe stratégique contribuera à activer les leviers d'action suivants :

225 ménages font des écogestes
135 logements sont rénovés dont la moitié BBC
Tous les nouveaux logements intègrent une part de biosourcé

Axe 2 : Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique

Orientation 2.1. : Planifier la rénovation de l'habitat et la construction durable sur le territoire

Résumé de l'orientation

La mise en place d'un observatoire de l'habitat permettra de disposer à terme de données fiables sur la rénovation des logements, en articulation avec les démarches engagées à l'échelle du département. Et le lien à développer avec le principal bailleur social (Dordogne Habitat) permettra de disposer des éléments sur le volet social.

Objectifs de l'orientation

Les leviers du scénario de transition énergétique auxquels contribue cette orientation sont les suivants :

- En 2030, le fioul et le butane/propane sont reportés entièrement sur des ENR.
- A partir de 2020, les constructions BEPOS sont généralisées (comme devrait l'imposer la Réglementation Energétique 2020).
- Le solaire thermique se développe de manière importante.
- Tous les nouveaux logements intègrent une part de matériaux biosourcés.

Modalités de mise en œuvre

N°	Actions
2.1.1	Observer et évaluer la progression de la construction et de la rénovation durable sur le territoire
2.1.2	Programmer la rénovation du bâti HLM du territoire

Evaluation qualitative des impacts

Impact sur l'efficacité énergétique	++
Impact sur les ENR&R	N
Impact sur l'atténuation du changement climatique	++
Impact sur l'adaptation au changement climatique	+
Impact sur la qualité de l'air	+
Impact sur emploi et économie	++

Suivi / Évaluation

A produire : un rapport annuel de l'observatoire.

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Unité	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2025)
Mise en place de l'observatoire de l'habitat	**CC, Soliha**		**-**	**Production d'un rapport annuel**

Orientation 2.2. : Sensibiliser - Informer

Résumé de l'orientation

Le Plan Climat prévoit d'organiser une animation et une information sur ces sujets, majeurs pour les habitants.

Objectifs de l'orientation

La sensibilisation étant un axe important du PCAET, il s'agit d'inciter, chaque année, 225 nouveaux ménages à mettre en place des éco-gestes.

Modalités de mise en œuvre

N°	Actions
2.2.1	Mieux faire connaître l'existence des points d'information – conseil en énergie et les aides financières à la rénovation énergétique
2.2.2	Organiser et animer une série d'ateliers sur la qualité urbaine, architecturale et environnementale et la revitalisation des centres bourgs

Evaluation qualitative des impacts

Impact sur l'efficacité énergétique	N
Impact sur les ENR&R	N
Impact sur l'atténuation du changement climatique	N
Impact sur l'adaptation au changement climatique	N
Impact sur la qualité de l'air	N
Impact sur emploi et économie	N

Suivi / Évaluation

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Unité	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2025)
Nombre de citoyens participant aux ateliers	*CC*			
Nombre d'acteurs sensibilisés (hors citoyens)	*CC*			
Nombre d'évènements de sensibilisation (ateliers et animations)	*CC*			

Orientation 2.3. : Accompagner les travaux de construction et de rénovation

Résumé de l'orientation

Au-delà de l'intervention sur le domaine public, il est nécessaire d'intervenir sur le domaine privé via des outils de financement (type OPAH), des démarches innovantes (Facilareno) et d'animer la filière pour faire progresser la qualité environnementale de la construction sur le territoire.

Objectifs de l'orientation

Afin de contribuer à l'amélioration du parc bâti, le PCAET souhaite contribuer à la rénovation de 135 logements chaque année, dont la moitié au niveau BBC.

Modalités de mise en œuvre

N°	Actions
2.3.1	Soutenir la réhabilitation énergétique du parc ancien privé
2.3.2	Mobiliser la filière de la construction sur des pratiques durables
2.3.3	Déployer le dispositif Facilaréno (issu du dispositif DORéMI)

Evaluation qualitative des impacts

Impact sur l'efficacité énergétique	++
Impact sur les ENR&R	N
Impact sur l'atténuation du changement climatique	++
Impact sur l'adaptation au changement climatique	+
Impact sur la qualité de l'air	+
Impact sur emploi et économie	++

Suivi / Évaluation

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Unité	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2025)
Nombre de logements individuels rénovés et caractéristiques de rénovation ou % de logements rénovés énergétiquement (nb logements rénovés/100 logements existants)	**CC, ARTEE, ADIL, EIE**		**0**	**600**
Nombre de groupements d'artisans formés	*Facilaréno*		*0*	*> 2*
Montants et nature des travaux / Montant total de travaux générés	*ARTEE, ADIL, EIE*		*0*	*> 100 k€*
Gains énergétiques estimés				*A définir au cours de l'action*
Nombre d'évènements de sensibilisation	**CC**			

Orientation 2.4. : Prévenir et lutter contre la précarité énergétique

Résumé de l'orientation

Enfin, un volet spécifique concernant les publics précaires sera déployé, afin de privilégier le préventif sur le curatif, via du repérage (mobilisant tous les partenaires locaux et départementaux) et des financements dédiés.

Objectifs de l'orientation

Il s'agit d'intégrer une dimension sociale aux actions du PCAET, en particulier dans le cadre, chaque année, de l'accompagnement aux eco-gestes de 225 nouveaux ménages, ainsi que de l'accompagnement à la rénovation de 135 logements, dont la moitié au niveau BBC.

Modalités de mise en œuvre

N°	Actions
2.4.1	Mieux connaître la précarité énergétique sur le territoire
2.4.2	Soutenir la réhabilitation énergétique du parc ancien privé pour les publics en grande précarité
2.4.3	Organiser la réponse locale à la précarité énergétique

Evaluation qualitative des impacts

L'importance des impacts directs de la mise en œuvre de cette orientation est évaluée qualitativement dans le tableau suivant.

Impact sur l'efficacité énergétique	+
Impact sur les ENR&R	N
Impact sur l'atténuation du changement climatique	+
Impact sur l'adaptation au changement climatique	+
Impact sur la qualité de l'air	+
Impact sur emploi et économie	N

Suivi / Évaluation

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Unité	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2025)
Nombre de ménages demandeurs et bénéficiaires du FSL pour l'aide au paiement des factures d'énergie sur le territoire				**Diminution**
Nombre cumulé de dossiers « Habiter mieux » déposés à l'Anah sur le territoire	**CC/Soliha**			

AXE 3 : MOBILISER LES ACTEURS ECONOMIQUES SUR DES DEMARCHES DURABLES

Contexte

Agriculture :

Le changement des pratiques agricoles répond à un double enjeu vis-à-vis du changement climatique :

- l'atténuation des émissions du secteur, qui sont majoritairement non-énergétiques et liées à l'épandage d'intrants (engrais minéraux azotés, pesticides) et à l'élevage (fermentation entérique et émissions des effluents) ;
- l'adaptation des cultures au changement climatique, via l'utilisation raisonnée de la ressource en eau et l'évolution vers des cultures plus adaptées au climat futur.

Les mesures d'atténuation participent en outre à l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau ainsi qu'à la préservation de la biodiversité. Les mesures d'adaptation ont quant à elles un impact économique favorable pour les exploitants en aidant à pérenniser leurs exploitations et réduisant leurs charges.

Les partenaires départementaux concernés par l'agriculture (dont la Chambre d'Agriculture, le Département, la DDT, l'Agence de l'Eau) ont mené en 2018 une étude sur l'impact local du changement climatique sur l'agriculture, et les moyens d'y faire face. Le plan d'action formalisé pourra être déployé sur la CCDB et la CCPL dans le cadre des partenariats à mettre en œuvre. *Chambre agriculture : étude ADAPTCLIMAT + limitation des GES via semis direct + Etude ClimaFilAgri*

De nombreux acteurs sont impliqués dans des actions liés à l'alimentation et les circuits courts : CPIE (opération « mon restau responsable ») ; PNR-PL (Plan Alimentaire Territorial -PAT) ; CD24 (plateforme de marchés de denrées alimentaires dématérialisée Agrilocal24) ; PPV (Enquête dans cadre ESS) ; Agrobio Périgord ; Mangeons Bio Périgord (plateforme logistique pour les producteurs)

Forêt :

Plan régional Bois-Forêt 2017-2027 et Dispositif d'aide à la sylviculture de la Région Nouvelle Aquitaine.
Plan départemental Bois-Forêt 2016-2020

Entreprises (y compris tourisme):

Au niveau national :

- Les entreprises de plus de 250 salariés ont l'obligation de réaliser un audit énergétique de leur activité et celles de plus de 500 salariés ont l'obligation de réaliser quant à elles un bilan carbone de leur activité.

Au niveau départemental / Régional :

- Région NA : Néo Terra, feuille de route dédiée à la transition énergétique et écologique adoptée le 9 juillet 2019. Fixe 11 ambitions, accompagnées d'engagements chiffrés et d'actions concrètes pour accompagner l'effort de transition en termes énergétique, écologique et agricole à l'horizon 2030.
- CD24 : Schéma départemental des villages d'artisans + aide financière pour la création plateforme de compostage + Carnet d'artisans d'art départemental
- CCI : diagnostic énergie, flux et économie circulaire + action de professionnalisation des entrepreneurs + Formation aux chauffagistes (chauffage au bois)
- CMA : Diagnostic énergie et flux pour les artisans + Opération Oper'acteurs

- SMCTOM : animation gratuite sur la réduction des déchets et le recyclage
- PPV : Étude stratégique de développement économique du PPV : valoriser / accompagner / promouvoir

Au niveau communautaire

- Mise en place d'un Comité Local Installation Transmission (CLIT) avec la Chambre d'Agriculture pour la transmission et la reprise d'exploitations agricoles sur notre territoire
- Accompagnement pour l'installation de La Ruche qui dit oui à Thiviers
- La Communauté de communes, le PNRPL et les Communautés de communes Ouest Limousin et Pays de Nexon-Monts de Chalus, sont lauréats d'un contrat de transition écologique (CTE) pour le projet « CASTECO : De l'arbre au meuble, accompagner une filière bois de châtaigner d'avenir en Périgord-Limousin »
- Politique communautaire de développement économique – contrat avec la région
- OCMR (avec PPV)
- Convention pour mise à disposition d'animateurs développement économique via le PPV
- Financement LEADER (via PPV)
- Organisation de rencontres entreprises, d'une rencontre Apprentissage CFA / Entreprises, d'un forum Métiers / Emploi / Travail en partenariat avec le Club Entreprises Haut Périgord et la Mission Locale,
- Diffusion d'une newsletter économique : mise en avant d'actions d'acteurs économiques sur notre territoire,
- Création d'une bourse aux locaux disponibles, d'une boîte à outils pour recruter, d'un répertoire des entreprises
- Diffusion des aides financières pour entreprises

Orientations et actions de l'axe 3 – Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables

Cet axe traite des actions à mener avec le tissu économique du territoire.

3.1	Sensibiliser – Informer	3.1.1	Promouvoir les métiers de la forêt et du bois
		3.1.2	Intégrer la forêt et l'agriculture au service de développement économique des collectivités
		3.1.3	Communiquer sur les bonnes pratiques et mettre en avant les acteurs et les exemples locaux
3.2	Favoriser la production et la consommation locales	3.2.1	Aider à l'installation et au développement de producteurs locaux et/ ou de commerces de proximité, en lien avec les partenaires
		3.2.2	Soutenir la filière bois (construction, isolation, énergie)
		3.2.3	Promouvoir les produits locaux et circuits courts
		3.2.4	Structurer une filière de production plein champ en circuit court
		3.2.5	Favoriser le regroupement des artisans locaux
3.3	Accompagner les démarches durables	3.3.1	Accompagner la mise en place de plan de mobilité
		3.3.2	Soutenir le diagnostic de forêts privées pour les propriétaires forestiers
		3.3.3	Accompagner l'évolution des pratiques en agriculture et en sylviculture au regard du changement climatique
		3.3.4	Accompagner l'évolution des pratiques et des process durables en entreprises
		3.3.5	Élaborer une stratégie de tourisme durable

Cet axe stratégique contribuera à activer les leviers d'action suivants :

130 emplois font des écogestes
2 300 m2 sont rénovés
30 actifs font du télétravail partiel ou du covoiturage
Démarches d'optimisations énergétiques dans l'industrie

Orientation 3.1. : Sensibilisation – Information

Résumé de l'orientation

La communication et la valorisation sur les bonnes pratiques doit être coordonnée au niveau de la compétence développement économique de la collectivité, et intégrer en particulier la thématique de la forêt et du bois, très importante localement.

Objectifs de l'orientation

Il s'agit d'informer et sensibiliser les acteurs économiques dans tous les différents domaines afin de modifier les comportements et orienter les choix, pour atteindre les objectifs suivants :

- Dans le tertiaire chaque année 130 emplois mettent en place des écogestes, tandis que 2 300 m^2 sont rénovés.
- Des démarches d'optimisations énergétiques sont menées dans toutes les industries en 2030.
- Des pratiques culturales de stockage de CO2 dans les sols sont mises en place.

Modalités de mise en œuvre

N°	Actions
3.1.1	Promouvoir les métiers de la forêt et du bois
3.1.2	Intégrer la forêt et l'agriculture au service de développement économique des collectivités
3.1.3	Communiquer sur les bonnes pratiques et mettre en avant les acteurs et les exemples locaux

Evaluation qualitative des impacts

Impact sur l'efficacité énergétique	N
Impact sur les ENR&R	N
Impact sur l'atténuation du changement climatique	N
Impact sur l'adaptation au changement climatique	N
Impact sur la qualité de l'air	N
Impact sur emploi et économie	N

Suivi / Évaluation

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Unité	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2025)
Nombre de personnes sensibilisées	*CC*			

Références documentaires

- Écodéfis (CMA) - http://www.artisan-aquitain.fr/content/la-marque-qui-vous-demarque

Orientation 3.2. : Favoriser la production et la consommation locales

Résumé de l'orientation

En complément de la communication, il s'agit de favoriser le développement des acteurs locaux, avec un travail sur les filières : filière de la construction, filière de la production bois et agriculture, filière de la distribution associée.

Objectifs de l'orientation

L'alimentation des habitants du territoire ne fait pas partie du périmètre de diagnostic des PCAET, mais a cependant un impact environnemental, de par l'agriculture nécessaire à produire cette nourriture. Il s'agit ici d'augmenter la part de l'agriculture locale consommée localement, ce qui permettra d'une part à terme de diminuer la part du transport dans l'approvisionnement du territoire, d'autre part de disposer ainsi de plus de leviers pour orienter les productions vers des pratiques durables. En outre une politique agricole et alimentaire locale peut jouer un rôle social pour la pérennité des exploitations.

Modalités de mise en œuvre

N°	Actions
3.2.1	Aider à l'installation et au développement de producteurs locaux et/ ou de commerces de proximité, en lien avec les partenaires
3.2.2	Soutenir la filière bois (construction, isolation, énergie)
3.2.3	Promouvoir les produits locaux et circuits courts
3.2.4	Structurer une filière de production plein champ en circuit court
3.2.5	Favoriser le regroupement des artisans locaux

Evaluation qualitative des impacts

Impact sur l'efficacité énergétique	N
Impact sur les ENR&R	+
Impact sur l'atténuation du changement climatique	N
Impact sur l'adaptation au changement climatique	+
Impact sur la qualité de l'air	N
Impact sur emploi et économie	++

Autres impacts issus de l'EES :

Il y a une possibilité que le développement du maraîchage puisse induire des besoins d'irrigation, à mettre donc en regard des tensions sur la disponibilité estivale de cette ressource. Il est également important de veiller à ce que les ambitions de production locale soient adaptées au territoire. Par exemple, que la production (alimentaire ou de bois) ne se fasse pas au détriment d'espaces forestiers (bois "sauvages" vs parcelles exploitées à faible valeur environnementale).

Suivi / Évaluation

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Unité	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2025)
% de producteurs locaux ayant une part d'activité en circuit court		**%**		
% des achats des collectivités à des producteurs locaux (cf. 1.3)	**CC**	**%**		
Surfaces de friches réintroduites en usage agricole	*CC*	*ha*		
Part de surface agricole certifiée agriculture biologique ou en conversion et haute valeur environnementale (%)	*CA*			

Ressources documentaires

- Sites dédiés à la restauration bio : http://www.mangerbioperigord.fr/ et http://www.repasbio.org ;
- Pays de l'Isle en Périgord
- CPIE : action "mon restau responsable" : http://www.restauration-collective-responsable.org/th%C3%A9matiques/gaspillage
- Collectif "Les Pieds dans le plat" : https://www.collectiflespiedsdansleplat.fr/
- Site internet de l'ADEME : http://www.casuffitlegachis.fr/
- L'Agence BIO est une plateforme publique et nationale d'information et d'actions pour le développement de l'agriculture biologique. http://annuaire.agencebio.org/recherche#producteurs

Orientation 3.3. : Accompagner les démarches durables

Résumé de l'orientation

Enfin, le PCAET doit venir en appui aux entreprises s'engageant dans des démarches durables, dans tous les domaines à nouveau (industrie, agriculture, sylviculture), ainsi qu'aux privés propriétaires forestiers. Un des outils pour les entreprises pourra être celui des plans de mobilité. Et un volet spécifique a été mis en lumière lors de l'élaboration du plan d'action : celui du tourisme durable.

Objectifs de l'orientation

Il s'agit d'accompagner les acteurs économiques dans leurs stratégies durables, pour atteindre les objectifs suivants :

- la mise en place de pratiques culturales de stockage de CO2 dans les sols ;
- la méthanisation à terme de 50% des effluents d'élevage ;
- le report en 2030, des consommations de fioul/butane/propane sur des ENR ;
- la systématisation des démarches d'optimisation énergétiques dans les industries.

Modalités de mise en œuvre

N°	Actions
3.3.1	Accompagner la mise en place de plan de mobilité
3.3.2	Soutenir le diagnostic de forêts privées pour les propriétaires forestiers
3.3.3	Accompagner l'évolution des pratiques en agriculture et en sylviculture au regard du changement climatique
3.3.4	Accompagner l'évolution des pratiques et des process durables en entreprises
3.3.5	Élaborer une stratégie de tourisme durable

Evaluation qualitative des impacts

Impact sur l'efficacité énergétique	+
Impact sur les ENR&R	N
Impact sur l'atténuation du changement climatique	+
Impact sur l'adaptation au changement climatique	++
Impact sur la qualité de l'air	+
Impact sur emploi et économie	+

Suivi / Évaluation

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Unité	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2025)
Nombre d'acteurs touchés par les réunions d'échange	*CC*	*Nb*		
Nombre d'entreprises accompagnées (par la CCI et la CMA)	**CCI/CMA**	**Nb**		
Consommation énergétique des entreprises diagnostiquées	***CCI, CMA***	*MWh*		
Nombre et % d'agriculteurs en agriculture biologique	**CA24**	**Nb,%**		
Nombre de marchés transitant via Agrilocal 24	**CD24**	**Nb**		

Ressources documentaires ou techniques

- Chambre d'agriculture : étude en cours sur l'adaptation au changement climatique.
- Etude « Adaptation de l'agriculture aux changements climatiques – Recueil d'expériences territoriales », RAC-France, septembre 2014, consultable à : https://reseauactionclimat.org/publications/adaptation-agriculture-changements-climatiques-recueil-experiences/
- Plan d'action Energie-Climat du programme Climagri du PNR Périgord-Limousin, disponible à : http://www.pnr-perigord-limousin.fr/Le-Parc/Les-actions/Agriculture-durable/Plan-energie-climat-pour-l-agriculture-CLIMAGRI
- Etude « Émissions de gaz à effet de serre et fertilisation azotée : initiatives collectives et territoriales », RAC-France, mars 2018
- Actions de la chambre d'agriculture par rapport au changement climatique : https://dordogne.chambre-agriculture.fr/territoire-environnement/climat-et-agriculture-en-dordogne/
-
- Interbois et CRPF : diagnostic et conseil pour la collectivité
- Alliance Forêt Bois : essais sur choix des essences face au changement climatique
-
- Observatoire de l'indemnité kilométrique vélo avec études, argumentaires, mode d'emploi détaillé, outils divers (pour calculer et budgéter) et modèles divers (attestation, feuille déclaration…) : http://www.villes-cyclables.org/?mode=observatoire-indemnite-kilometrique-velo&subMode=ressources
- « Un plan de mobilité dans mon entreprise », RAC, 2018 : https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/plan-mobilite-entreprise-010502.pdf
- Challenge de la mobilité en Nouvelle-Aquitaine : https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/eas-challenge-mobilite-contre-auto-solisme-2018-010574.pdf

AXE 4 : SE DEPLACER MOINS ET MIEUX

Contexte

Au niveau national :

- Loi de transition énergétique (17 août 2015) : possibilité de création des zones à circulation restreinte en zone PPA et élaboration facultative de Plans de mobilité rurale complétant le schéma régional de l'intermodalité pour les territoires à faible densité démographique (à l'initiative d'un EPCI compétent en matière de SCOT).
- projet de loi mobilité : possible transfert de compétences mobilité aux EPCI

Au niveau régional / départemental :

- Schéma régional des transports routiers de voyageurs 2020-2030 dont accessibilité des transports scolaires aux privés
- Cellule régionale de France Mobilité – Nouvelle Aquitaine
- Schéma départemental d'accessibilité des services publics (SDASP) – en cours d'élaboration

Au niveau du Pays Périgord Vert, intercommunal :

- Politique communautaire de développement économique
- Plateforme mobilité MÓVER

Orientations et actions de l'axe 4 – Se déplacer moins et mieux

Cet axe traite de la mobilité sur le territoire, aussi bien du point de vue des infrastructures, que des véhicules et des services, et en particulier des innovations dans le domaine.

4.1	Intégrer la question de la mobilité dans les documents d'urbanisme	4.1.1	Limiter l'étalement urbain et réinvestir les centres-bourgs
		4.1.2	Développer les cheminements doux (réseau et infrastructure) et les connecter avec ceux des territoires voisins
4.2	Organiser la mobilité sur le territoire	4.2.1	Organiser les mobilités sur le territoire visant les pratiques multimodales (gares, Transérigord, bus scolaires, co-voiturage, vélo,…)
		4.2.2	Développer l'utilisation des véhicules à énergie alternative
		4.2.3	Développer le système de navette sur l'ensemble du territoire intercommunal et à destination d'un public varié
		4.2.4	Optimiser le flux de marchandises
4.3	Innover pour la mobilité	4.3.1	Développer des nouvelles formes de mobilité
		4.3.2	Développer les tiers-lieux pour le télé-travail et le co-working
		4.3.3	Développer le partage de véhicules
		4.3.4	Développer des services de proximité (permanences, services ambulants, visio-conférences…)

Cet axe stratégique contribuera à activer les leviers d'action suivants :

50 habitants passent aux transports publics ou au vélo
30 actifs font du télétravail partiel ou du covoiturage
15 véhicules à motorisation alternative
1% par an d'optimisation des livraisons

Orientation 4.1. : Intégrer la question des mobilités dans les documents / politiques d'urbanisme

Résumé de l'orientation

Les choix d'aménagement guident le devenir du territoire à long terme. Il s'agit donc de planifier le développement d'un territoire dans lequel les futurs habitants aient moins de besoin de déplacement, et bénéficient ainsi d'une meilleure qualité de vie. Les futurs aménagements doivent en particulier permettre à long terme des circulations douces de qualité au sein et entre les territoires.

Objectifs de l'orientation

Les documents d'urbanisme orientent les comportements de mobilité à long terme des habitants. Ils doivent donc contribuer à limiter les déplacements en voiture en particulier en favorisant le passage pour 40/50 habitants chaque année aux transports publics ou au vélo.

Modalités de mise en œuvre

N°	Actions
4.1.1	Limiter l'étalement urbain et réinvestir les centres-bourgs
4.1.2	Développer les cheminements doux (réseau et infrastructure) et les connecter avec ceux des territoires voisins

Evaluation qualitative des impacts

Impact sur l'efficacité énergétique	+
Impact sur les ENR&R	N
Impact sur l'atténuation du changement climatique	++
Impact sur l'adaptation au changement climatique	N
Impact sur la qualité de l'air	+
Impact sur emploi et économie	N

Autres impacts issus de l'EES :

Développer des réseaux et infrastructures de mobilité douce participe à la diminution du trafic automobile et a un effet globalement positif (énergie, GES, air, bruit…). Cependant les aménagements cyclables doivent être pensés avec la meilleure prise en compte possible de l'environnement pour préserver les zones naturelles, minimiser l'imperméabilisation des sols et éviter les ruissellements.

Suivi / Évaluation

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Unité	Valeur initiale (2020)	Valeur objectif (2025)
% des permis de construire en « tissu urbain »	**CC (Services instructeurs)**			*A définir au cours de l'action*
Linéaire de voies vertes (nombre de km)	**CC**			*A définir au cours de l'action*

Autres indicateurs possibles à terme :

- rapport annuel entre nouvelle surface construite ou réhabilitée sur des sites en reconversion (sites déjà urbanisés : friches industrielles, dents creuses, habitat insalubre...) / nouvelle surface construite en extension (en limite d'urbanisation ou sur des espaces naturels ou agricoles). La comptabilisation se fait sur la base des permis de construire ;
- nombre de nouveaux logements collectifs et individuels groupés / nb total de logements autorisés dans l'année ;
- part du foncier en friche : l'indicateur permet d'identifier et caractériser les gisements fonciers locaux qualifiés comme étant « en friche ». Les enjeux sont d'effectuer une veille foncière, d'anticiper la formation de friches et d'étudier la mutabilité des espaces en friche. Compacité des formes urbaines

Ressources documentaires ou techniques

Des retours d'expériences sur des « ville 30km/h » et un centre de ressources : https://ville30.org/

« Les Villes 'Respire' de demain – agir sur la mobilité et les transports face à l'urgence sanitaire et climatique », Réseau Action Climat, 2016 : https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2017/04/Les-Villes-_respire_-de-demain-repenser-la-mobilite%CC%81-face-a%CC%80-l%E2%80%99urgence-climatique-et-sanitaire-.pdf

« Développer les modes actifs sur les territoires – cahier de ressources à l'usage des collectivités », ADEME, 2016 : http://www.ademe.fr/developpermodes-actifs-territoires-etape-etape

Observatoire des mobilités actives : http://www.villescyclables.org/?mode=observatoire-mobilite-actives-enquete-club

Orientation 4.2. : Organiser la mobilité sur le territoire

Résumé de l'orientation

Le PCAET a pour objectif de déployer des aménagements (parkings relais, bornes de recharges) et des services associés, cohérents (navettes), qui pourront offrir aux habitants et aux actifs des solutions de mobilité alternative. En outre, la question des flux de marchandises sera posée, car ils représentent des volumes importants, pour lesquels seul un long travail partenarial avec les acteurs logistiques et de la livraison sera à même de faire émerger des solutions efficaces pour tous à moyen ou long terme.

Objectifs de l'orientation

Il s'agit d'offrir des alternatives à la voiture individuelle, et de promouvoir les véhicules alternatifs afin d'aboutir aux objectifs suivants :

- 15 véhicules à motorisation alternative sont achetés par an ;
- 50 habitants passent aux transports publics ou à vélo.

Modalités de mise en œuvre

N°	Actions
4.2.1	Organiser les mobilités sur le territoire visant les pratiques multimodales (gares, Transérigord, bus scolaires, co-voiturage, vélo,…)
4.2.2	Développer l'utilisation des véhicules à énergie renouvelable
4.2.3	Développer le système de navette sur l'ensemble du territoire intercommunal et à destination d'un public varié
4.2.4	Optimiser le flux de marchandises

Evaluation qualitative des impacts

Impact sur l'efficacité énergétique	++
Impact sur les ENR&R	N
Impact sur l'atténuation du changement climatique	++
Impact sur l'adaptation au changement climatique	N
Impact sur la qualité de l'air	++
Impact sur emploi et économie	N

Autres impacts issus de l'EES :

Concernant l'intermodalité, les aménagements prévus devront intégrer au mieux les contraintes environnementales : intégration paysagère, minimisation de l'imperméabilisation des sols pour éviter les ruissellements, optimisation pour éviter les nuisances sonores aux riverains...

Suivi / Évaluation

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Unité	Valeur initiale (2020)	Valeur objectif (2025)
Fréquentation des moyens proposés (TAD, nouvelles lignes, etc.)	**Plateforme de la mobilité ?**			
Nombre de bornes électriques installées	*SDE 24*			
Nombre d'abonnés	*SDE 24*			*+90*
Nombre de recharge	*SDE 24*			

Orientation 4.3. : Innover pour la mobilité

Résumé de l'orientation

Enfin la question des nouvelles mobilités sera étudiée à la fois sous l'angle des déplacements évités par une nouvelle organisation (tiers-lieu et télétravail, services de proximité ou ambulants…), mais aussi via les mobilités partagées, et en particulier le partage de véhicules (idéalement à motorisation alternative).

Objectifs de l'orientation

Il s'agit de favoriser les nouvelles mobilités, en particulier dans l'objectif que 30 nouveaux actifs par an puissent passer au télétravail partiel ou au covoiturage.

Modalités de mise en œuvre

N°	Actions
4.3.1	Développer des nouvelles formes de mobilité
4.3.2	Développer les tiers-lieux pour le télé-travail et le co-working
4.3.3	Développer le partage de véhicules
4.3.4	Développer des services de proximité (permanences, services ambulants, visio-conférences…)

Evaluation qualitative des impacts

L'importance des impacts directs de la mise en œuvre de cette orientation est évaluée qualitativement dans le tableau suivant.

Impact sur l'efficacité énergétique	++
Impact sur les ENR&R	N
Impact sur l'atténuation du changement climatique	++
Impact sur l'adaptation au changement climatique	N
Impact sur la qualité de l'air	++
Impact sur emploi et économie	+

Suivi / Évaluation

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Unité	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2025)
Nombre de tiers lieux ouverts	**CC**			
Nombre de personnes utilisant ces nouveaux services	*CC, Plateforme mobilité*			
Nombre de « pédibus-vélobus » mis en place	*CC*			
Nombres de PDE, PDIE, PDA mis en place	**CC, Plateforme mobilité**			
Nombre d'employés et d'agents recevant l'IKV sur le territoire	**CC**			

Nombre de jours d'ETP télé travaillés dans les collectivités	**CC**			

Ressources documentaires ou techniques

- Plateforme de la mobilité Mòver en Périgord Vert : https://mover-perigord-vert.fr/
- France mobilité : https://www.francemobilites.fr/
- « Tiers-lieux et espaces innovants sur le territoire limousin », CRIJ Limousin, avril 2017 http://www.crijlimousin.org/IMG/pdf/depliant_tiers_lieux_2017_crij_limousin_web-2.pdf
- Wiki Movilab : https://movilab.org/index.php?title=Accueil
- Coopérative Tiers-Lieux en Nouvelle-Aquitaine : https://coop.tierslieux.net/tiers-lieux/typologies-definition/
- Rézo'Pouce : https://rezopouce.fr/
- « Comment encourager son personnel à pratiquer le co-voiturage », fiche méthodologique de l'ARENE Ile de France : http://www.areneidf.org/medias/fichiers/fichesmetho.pdf
- AURAEE, « Fiches bonnes pratiques en matière de covoiturage », novembre 2018 : http://www.auvergnerhonealpes-ee.fr/fileadmin/user_upload/mediatheque/raee/Documents/Publications/2018/AURA_EE_FICHES_BONNE_PRATIQUE_CO_GO.pdf
- http://www.reseaumillepattes.org/

AXE 5 : AMENAGER UN TERRITOIRE ADAPTE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RESILIENT

Contexte

Au niveau national :

- 2ème plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC)
- Plan national santé-environnement (PNSE)
- Programme National Forêt Bois
- Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)
- atlas des zones inondables
- Zones Natura 2000, ZNIEFF, Arrêté Préfectoral de protection des Biotope

Au niveau régional / départemental :

- Schéma régional des carrières de Nouvelle-Aquitaine (approbation au plus tard en janvier 2020)
- SRADDET + SRCE Aquitaine (trame verte et bleue),
- SDAGE Adour-Garonne (objectif de bon état total en 2027), SAGE Isle-Dronne, zonage de protection des captages, inventaire des zones humides par EPIDOR, plan de gestion des rivières PGRI Adour-Garonne + PPRI de la Dronne (janvier 2014) + Etude prospective Dordogne 2050 (EPIDOR)
- Rapport AcclimaTerra et enjeux neutralité carbone en 2050 en Nouvelle Aquitaine (rapport CESER région NA de juillet 2019)
- Plans Régionaux de la Forêt et du Bois, Schéma régional biomasse sont en cours d'élaboration
- PRSE
- Schéma départemental de la ressource en eau (plan d'action juillet 2019)
- PNR-PL : Conseils aux propriétaires sur la gestion de la forêt (notamment lutte raisonnée contre le cynips du châtaigner) + Projet RICE + Animation éducation à l'environnement et communication + Projet Bioclimsol + charte
- CRPF : diagnostic forêt chez particulier + travail sur lutte contre le cynips
- CPIE : coordination programme de replantation de haies + organisation action « mon jardin responsable » et animation sur les éco-gestes
- Prom-haies : convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine, pour subventionner à hauteur de 60 % les projets de collectivité d'implantation de 300 mètres de haie et de 30 arbres fruitiers de variétés anciennes et dispenser également une animation à définir ensemble (plantation avec l'école, activité de greffe, reconnaissance des plantes des haies ...).
- projet de réserve naturelle régionale, CEN d'Aquitaine

Au niveau communautaire :

- PLUi en cours d'élaboration
- Convention pour l'éradication de la Grenouille Taureau avec le PNRPL et la Fédération Départementale des Gardes Particuliers de la Dordogne

- CCPL signataire de la Charte départementale Zéro Phyto
- Accompagnement des communes sur le thème de la gestion différenciée
- Convention avec la société ADIVALOR (Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles) pour le recyclage des déchets plastiques agricoles (films agricoles, filets et ficelles et sacs d'engrais). Organisation d'une campagne de collecte annuelle en partenariat avec la CUMA de Firbeix.

Orientations et actions de l'axe 5 – Aménager un territoire adapté au changement climatique et résilient

Cet axe traite principalement de l'adaptation du territoire et des populations au changement climatique : l'objectif est d'anticiper les évolutions pour assurer un maintien et une amélioration de la qualité de vie des habitants.

5.1	Prise en compte de la thématique climat – air – énergie dans les politiques	5.1.1	Prendre en compte les risques naturels liés au changement climatique dans les documents d'urbanisme
		5.1.2	Promouvoir la prescription bois dans les PLUi
		5.1.3	Systématiser la concertation et la co-construction avec les acteurs locaux lors de nouveaux projets structurants
		5.1.4	Définir et mettre en œuvre la politique de prévention et de gestion des déchets
		5.1.5	Définir une charte d'aménagement des ZAE
		5.1.6	Adapter les réseaux de distribution d'énergies aux évolutions induites par la transition énergétique
5.2	Gestion durable des ressources naturelles	5.2.1	Développer et gérer durablement les espaces verts
		5.2.2	Préserver la biodiversité du territoire
		5.2.3	Protéger la ressource eau (en quantité et qualité)
		5.2.4	Diffuser les supports et outils de communication des partenaires
		5.2.5	Favoriser le maintien des stocks de carbone dans les espaces agricoles, forestiers et naturels
5.3	Gérer les crises et prévenir la vulnérabilité des publics fragiles	5.3.1	Élaborer un schéma intercommunal ou communal, de Défense extérieure contre l'incendie (DECI)
		5.3.2	Aider les communes à déployer les PCS (plan communal de sauvegarde) et de DICRIM (dossier d'information communal sur les risques majeurs)
		5.3.3	Communication auprès de la population

Cet axe stratégique contribuera à activer les leviers d'action suivants :

Pratiques culturales de stockage de CO2 dans les sols
Adaptation au changement climatique (enjeux : l'eau, les populations, la biodiversité, agriculture-sylviculture)

Axe 5 : Aménager un territoire adapté au changement climatique et résilient

Orientation 5.1 : Prise en compte de la thématique climat-air-énergie dans les politiques

Résumé de l'orientation

Il s'agit d'intégrer dans les documents de planification des éléments liés à l'adaptation (en particulier en ce qui concerne les risques naturels et les enjeux techniques des réseaux d'énergie), et de promouvoir la ressource bois. La planification se fera aussi sur la prévention des déchets, en articulation avec les partenaires en charge.
Au niveau de l'urbanisme opérationnel, l'élaboration de chartes permettra de formaliser les meilleures pratiques, et la systématisation de la concertation permettra de mettre en avant ces enjeux environnementaux.

Objectifs de l'orientation

Il s'agit d'intégrer des éléments d'adaptation au changement climatique, pour diminuer les vulnérabilités identifiées du territoire, qui sont en particulier :

- la ressource en eau ;
- la protection des populations ;
- la préservation de la biodiversité ;
- l'adaptation des pratiques agricoles.
-

Modalités de mise en œuvre

N°	Actions
5.1.1	Prendre en compte les risques naturels liés au changement climatique dans les documents d'urbanisme
5.1.2	Promouvoir la prescription bois dans les PLUi
5.1.3	Systématiser la concertation et la co-construction avec les acteurs locaux lors de nouveaux projets structurants
5.1.4	Définir et mettre en œuvre la politique de prévention et de gestion des déchets
5.1.5	Définir une charte d'aménagement des ZAE
5.1.6	Adapter les réseaux de distribution d'énergies aux évolutions induites par la transition énergétique

Evaluation qualitative des impacts

Impact sur l'efficacité énergétique	+
Impact sur les ENR&R	N
Impact sur l'atténuation du changement climatique	+
Impact sur l'adaptation au changement climatique	++
Impact sur la qualité de l'air	+
Impact sur emploi et économie	N

Suivi / Évaluation

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Unité	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2025)
Surface annuelle artificialisée (ha/an)	**CC**			
Part des surfaces agricoles et naturelles (%)	*CC*			
Consommation énergétique du système d'alimentation en eau potable (captage/traitement/distribution)	**Prestaires AEP SOGEDO ?**	**kWh/hab**		
Consommation énergétique des STEP	**CC, communes**	**kWh/kgDBO5 éliminé**		
Production de déchets ménagers et assimilés (avec déblais et gravats) par habitant	**SMCTOM**	**kg/hab.an**	*598 (Dordogne)*	

Orientation 5.2. : Gestion durable des ressources naturelles

Résumé de l'orientation

Des stratégies de maintien et d'amélioration des ressources naturelles seront proposées, en particulier dans les domaines de l'eau et de la biodiversité, favorisant ainsi le stockage de carbone dans les sols et la végétation.

Objectifs de l'orientation

Il s'agit d'intégrer des éléments d'adaptation au changement climatique, pour diminuer les vulnérabilités identifiées du territoire, qui sont en particulier la protection de la ressource en eau et celle de la biodiversité, par des actions d'entretien et de développement des espaces verts et naturels avec des pratiques adaptées.

Modalités de mise en œuvre

N°	Actions
5.2.1	Développer et gérer durablement les espaces verts
5.2.2	Préserver la biodiversité du territoire
5.2.3	Protéger la ressource eau (en quantité et qualité)
5.2.4	Diffuser les supports et outils de communication des partenaires
5.2.5	Favoriser le maintien des stocks de carbone dans les espaces agricoles, forestiers et naturels

Evaluation qualitative des impacts

Impact sur l'efficacité énergétique	N
Impact sur les ENR&R	N
Impact sur l'atténuation du changement climatique	N
Impact sur l'adaptation au changement climatique	++
Impact sur la qualité de l'air	N
Impact sur emploi et économie	N

Suivi / Évaluation

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Unité	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2025)
Qualité des eaux superficielles et souterraines (%)	Données SIE Adour Garonne http://adour-garonne.eaufrance.fr.			
État quantitatif des masses d'eau du territoire (%)	Données https://www.debits-dordogne.fr/ et Données SIE Adour Garonne http://adour-garonne.eaufrance.fr.			
% d'espèces indigènes et mellifères dans les espaces publics	*CC*	*%*		
% matériaux biosourcés et locaux dans le patrimoine public	*CC*	*%*		
Quantité annuelle d'engrais/m2 d'espaces verts		**kg/m2**		
Quantité annuelle d'eau/m2 d'espaces verts		**l/m2**		
Part de surface forestière certifiée (%) (forêts publiques)		*%*		
Linéaire de haies		*m*		

Orientation 5.3. : Gérer les crises et prévenir la vulnérabilité des habitants

Résumé de l'orientation

Enfin le PCAET souhaite contribuer à la mise en place de communications adaptées et d'outils de gestion de crises, pour diminuer la vulnérabilité de la population aux évolutions prévisibles (canicules, sécheresses, et feux de forêts, en particulier en été, mais aussi inondations en période hivernale).

Objectifs de l'orientation

Il s'agit d'intégrer des éléments d'adaptation au changement climatique, pour diminuer les vulnérabilités identifiées du territoire, qui sont en particulier la protection des populations, via un travail sur les risques naturels.

Modalités de mise en œuvre

N°	Actions
5.3.1	Élaborer un schéma intercommunal ou communal, de Défense extérieure contre l'incendie (DECI)
5.3.2	Aider les communes à déployer les PCS (plan communal de sauvegarde) et de DICRIM (dossier d'information communal sur les risques majeurs)
5.3.3	Communication auprès de la population

Le plan communal de sauvegarde (PCS) planifie les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Evaluation qualitative des impacts

Impact sur l'efficacité énergétique	N
Impact sur les ENR&R	N
Impact sur l'atténuation du changement climatique	N
Impact sur l'adaptation au changement climatique	++
Impact sur la qualité de l'air	N
Impact sur emploi et économie	N

Suivi / Évaluation

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Unité	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2025)
% de communes couvertes par des documents de crise	**CC**	**%**		

AXE 6 : DEVELOPPER FORTEMENT LES ENERGIES RENOUVELABLES

Contexte

Au niveau national :

- Loi de transition énergétique pour la croissance verte (17 août 2015)
- Programme pluriannuel de l'énergie (PPE),
- Commission consultative de l'énergie,
- Programme sur photovoltaïque,
- Stratégie nationale bas carbone (SNBC)

Au niveau régionale / départemental :

- Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) du 15 novembre 2012
- Étude départementale sur le potentiel de méthanisation en Dordogne (2014) : Thiviers a été identifié comme un territoire présentant un gisement suffisant et pérenne de déchets, des besoins en énergie, des débouchés pour leur digestat et un partenariat entre acteurs.
- Révision du schéma régional de raccordement au réseau des ENR en NA (septembre 2019)
- Plan départemental bois-énergie : 45 chaufferies au bois en Dordogne. + 6 à 7 plateformes de stockages en Dordogne, pour approvisionner localement
- CIRENA
- Chambre agriculture : développement du photovoltaïque et du solaire en agriculture + promotion des CIVE (culture intermédiaire à vocation énergétique)
- Festival des Énergies en Périgord Vert
- PNR-PL, territoire TEPOS :
    - Délibération n° 59. 2011du 23 juin 2011 du PNR-PL concernant son positionnement relatif au développement du photovoltaïque
    - Positionnement du PNR-PL relatif à l'hydroélectricité : à priori défavorable, en raison de l'impact sur la biodiversité, notamment la moule perlière dans la Dronne
    - Note de positionnement du PNR-PL relatif à l'éolien : à priori favorable,

Au niveau communautaire :

- Cadastre solaire sur les bâtiments publics du territoire de l'ex-Pays Jumilhacois, réalisé par le PNR-PL
- Projet d'un parc photovoltaïque à la ZAE du Grand Gué à Saint Jory de Chalais
- Projet de méthaniseur sur Thiviers
- Réalisation de champs photovoltaïques (5-6 ha à St Jean de Côle raccordé en début 2019 et 11 ha à St Pierre de Côle raccordé au 3ème trimestre 2019) par la société Imerys Ceramics France, Quartz de Dordogne

Orientations et actions de l'axe 6 – Développer fortement les énergies renouvelables

Cet axe traite du développement ambitieux des ENR que souhaite mettre en œuvre la Communauté de Communes.

6.1	Mener un repérage des potentiels et des projets pour le développement des ENR	6.1.1	Diffuser le cadastre solaire sur bâtiment publics et communiquer sur la volonté de développer des projets solaires sur toitures publiques
		6.1.2	Déterminer des zones favorables aux ENR
		6.1.3	Engager des études de faisabilité sur les secteurs identifiés comme équipables
6.2	Accompagner le développement des ENR	6.2.1	Développer les ENR sur le patrimoine public
		6.2.2	Mettre en place un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur
		6.2.3	Développer le financement participatif local
		6.2.4	Inciter les citoyens, les entreprises, à développer et produire des énergies renouvelables (solaire, méthanisation, géothermie,…)
		6.2.5	Grouper des opérations ENR réseaux de chaleur (chaufferie bois et/ou géothermie)

Cet axe stratégique contribuera à activer les leviers d'action suivants **pour 2030** :

En 2030, report massif du fioul/butane sur des ENR
1 petit réseau de chaleur bois tous les 2 ans (1 GWh – 3 bâtiments)
1 gros bâtiment tous les 2 ans en géothermie (1 GWh)
Développement de 4 grosses unités de méthanisation (> 5 Gwh)
3 seuils équipés de production hydroélectrique
2 éoliennes
30 ha de champs PV (7 GWh)
L'équivalent de 140 installations PV individuelles / an soit 5 par communes pour un total de 6 GWh

A l'**échéance du plan d'action (2025)** on a donc les objectifs indicatifs suivants :

En 205, report important du fioul/butane sur des ENR
1 petit réseau de chaleur bois tous les 2 ans (1 GWh – 3 bâtiments)
1 gros bâtiment tous les 2 ans en géothermie (1 GWh)
Développement de 2 grosses unités de méthanisation (> 5 Gwh)
1 éolienne
1 ou 2 seuils équipés de production hydroélectrique
15 ha de champs PV (7 GWh)
L'équivalent de 140 installations PV individuelles / an soit 6 par communes

Orientation 6.1. : Mener un repérage des potentiels ENR

Résumé de l'orientation

Il s'agit d'affiner la connaissance des sites à potentiel, c'est-à-dire des sites disposant à la fois d'un bon potentiel technique (exposition, distance au réseau…) mais aussi sur du foncier adéquat (friche, ancienne carrière), et disponible (lien avec les propriétaires). Sur les meilleurs sites, la réalisation d'études de faisabilité permettra de préciser la feuille de route des projets.

Objectifs de l'orientation

L'objectif de Territoire à Énergie Positive à 2050 nécessite d'identifier des sites et des technologies favorables pour la mise en œuvre de projets ENR.

Modalités de mise en œuvre

N°	Actions
6.1.1	Diffuser le cadastre solaire sur bâtiment publics et communiquer sur la volonté de développer des projets solaires sur toitures publiques
6.1.2	Déterminer des zones favorables aux ENR
6.1.3	Engager des études de faisabilité sur les secteurs identifiés comme équipables

Evaluation qualitative des impacts

L'importance des impacts directs de la mise en œuvre de cette orientation est évaluée qualitativement dans le tableau suivant.

Impact sur l'efficacité énergétique	N
Impact sur les ENR&R	++
Impact sur l'atténuation du changement climatique	++
Impact sur l'adaptation au changement climatique	N
Impact sur la qualité de l'air	+
Impact sur emploi et économie	+

Suivi / Évaluation

A produire : cartographie ou rapport sur les gisements d'ENR sur le territoire

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Unité	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2025)
Nb de projets ENR accompagnés en repérage et conception				*A définir au cours de l'action*
Cadastre solaire CCDB, CCPL et communes	*SDE 24*		*En cours de réalisation 2019-2020*	*Réalisé*

Ressources documentaires :

https://www.photovoltaique.info/fr/

Orientation 6.2. : Accompagner le développement des ENR

Résumé de l'orientation

Le Plan Climat souhaite d'une part planifier et accompagner le développement des ENR sur le patrimoine public, avec un objectif de mutualisation et d'opération collectives. D'autre part il sera nécessaire d'agir aussi avec les privés (citoyens comme entreprises), en développant en particulier le financement participatif, afin de mobiliser l'épargne locale sur des projets locaux, avec de bonnes rentabilités.

Objectifs de l'orientation

L'objectif de Territoire à Énergie Positive à 2050 nécessite d'identifier des sites et des technologies favorables pour la mise en œuvre de projets ENR.

Modalités de mise en œuvre

N°	Actions
6.2.1	Développer les ENR sur le patrimoine public
6.2.2	Mettre en place un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur
6.2.3	Développer le financement participatif local
6.2.4	Inciter les citoyens, les entreprises, à développer et produire des énergies renouvelables (solaire, méthanisation, géothermie,…)
6.2.5	Grouper des opérations ENR réseaux de chaleur (chaufferie bois et/ou géothermie)

Evaluation qualitative des impacts

L'importance des impacts directs de la mise en œuvre de cette orientation est évaluée qualitativement dans le tableau suivant.

Impact sur l'efficacité énergétique	N
Impact sur les ENR&R	++
Impact sur l'atténuation du changement climatique	++
Impact sur l'adaptation au changement climatique	N
Impact sur la qualité de l'air	+
Impact sur emploi et économie	++

Autres impacts issus de l'EES :

En ce qui concerne le développement de l'électricité renouvelable, comme pour tout projet d'infrastructure, une attention doit être portée à son impact environnemental afin de :

- préserver les espaces naturels et agricoles (imposer l'installation sur des zones polluées ou incultes),

- préserver les paysages (privilégier des installations peu visibles ou bien intégrées),
- préserver les espaces à valeur patrimoniale pour ce qui concerne en particulier le PV en toiture,
- préserver le voisinage des nuisances pour ce qui concerne l'éolien voire l'hydroélectricité.

Les réseaux de chaleur, installés par définition en zones urbaines suffisamment denses, n'ont pas d'impact sur les espaces naturels et agricoles, sauf en ce qui concerne le développement de la filière forestière d'approvisionnement en bois-énergie. Celle-ci est à étudier pour assurer sa meilleure qualité environnementale. A l'opposé, le projet présente un risque de nuisance pour le voisinage qui est à prendre en compte en conception.

La méthanisation des effluents et des déchets agricoles présente un effet potentiellement positif sur la qualité des eaux et des sols, puisque les digestats épandus ont moins d'impact nocif que via d'autres filières de traitement. En revanche il faut veiller à l'intégration paysagère de ce type d'équipement, et à l'absence de nouvelles nuisances pour le voisinage dans le cas des méthanisations agricoles.

Le développement du bois-énergie doit être pensé en lien avec la filière forestière de production, et sans porter nuisance aux paysages (choix des essences).

Suivi / Évaluation

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Unité	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2025)
Quantité d'énergie produite par les installations ENR (et détail par énergie)	**AREC**	**MWh**	**54060**	
% d'ENR locales sur la consommation énergétique (en séparant éventuellement électricité / chaleur / transport)	**AREC**	%	**15,2%**	
Nombre de particuliers participant aux projets et / ou nombre de projets citoyens envisagés et engagés	**CIRENA**		**0**	
Nombre, nature et typologie (puissance installée et production associée) des projets développés	*CA, CC, CCI*			
Notes d'opportunité	*SDE 24*	*nb*	*2*	*3*

Ressources documentaires ou techniques

Le réseau Ciréna en Nouvelle-Aquitaine : https://energie-partagee.org/outils/les-reseaux-regionaux/le-reseau-cirena-en-nouvelle-aquitaine/ CIRENA dispose d'une plaquette sur l'implication des agriculteurs dans les projets citoyens, d'un plaidoyer sur l'éolien citoyen.:
-Le « Guide collectivité » d'Energie Partagée http://energie-partagee.org/wp-content/uploads/2017/09/GUIDE-EP-web.pdf .
Page de l'ADEME concernant le développement des projets citoyens d'énergies renouvelables : https://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/animer-territoire/mobiliser-acteurs-territoire/developpement-projets-citoyens-denergies-renouvelables
Présentation du projet bois énergie citoyen « Forestener » à Lucinges (74) https://energie-partagee.org/projets/forestener/
« Photovoltaïque et collectivités territoriales : Guide pour une approche de proximité », ADEME, octobre 2014, consultable sur : https://www.ademe.fr/photovoltaique-collectivites-territoriales-guide-approche-proximite

Pour un projet photovoltaïque supérieur à 1MW : outil de financement EnRciT (géré par Energie Partagée). Plus d'informations sur : https://enrcit.fr/

https://www.photovoltaique.info/fr/preparer-un-projet/qui-suis-je/proprietaire-personne-morale/exploitant-agricole/

Plan Bois énergie de la Dordogne : https://dordogne.fr/le_plan_bois_energie_dordogne/le_plan_bois_energie_de_la_dordogne_/338-1

Le Casdar Meth@+.com = concept et processus d'accompagnement pour développer des projets de méthanisation en milieu agricole et rural porté par la Chambre d'agriculture : www.metha-plus.fr/le-casdar-metha-com/#c247191

CUMA : Pré-étude gratuite sur le potentiel chaufferie bois et étude de rentabilité des projets http://www.dordogne.cuma.fr/content/bois-energie-2

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

Adéquation avec les objectifs réglementaires

La figure suivante présente le nombre d'orientations du plan climat traitant chacun des objectifs réglementaires.

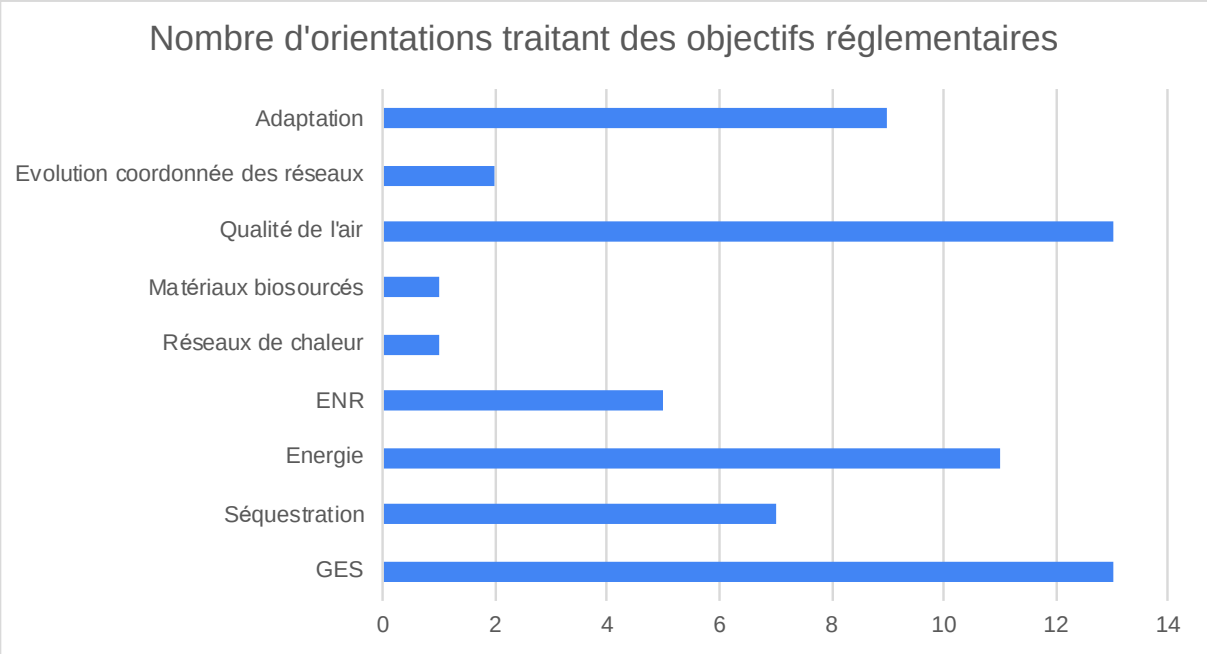

On observe que tous les sujets sont traités, le volet « atténuation » étant le plus traité (correspondant aux objectifs réglementaires sur la diminution des GES, des émissions de polluants, et les économies d'énergie). Le volet adaptation est cependant lui aussi largement intégré dans le plan climat, puisqu'il est traité dans 9 orientations.

Mise en œuvre

AR Préfecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

Les 77 actions se répartissent de la manière suivante :

- 68 actions portées ou co-portées par la Communauté de Communes
- 3 actions portées ou co-portées par les communes
- 6 actions portées par 4 partenaires :
  - Chambre d'Agriculture
  - plateforme mobilité
  - SDE 24
  - Région

On a donc, pour ce premier PCAET, 88 % des actions prévues qui sont portées par la collectivité. Mais de nombreux partenaires sont impliqués (plusieurs dizaines).

Le planning de lancement des actions est présenté dans le tableau suivant.

Planning	Nb	%
Déjà en cours : 2020-2025	29	40 %
2020-2025	13	17 %
A définir avec les nouveaux élus communautaires	33	43 %

Cela signifie que 57% des actions seront lancées d'ici fin 2020, ce qui est un signal intéressant de l'opérationnalité du programme. Pour les actions non encore planifiées, le choix a été fait de laisser leur validation et leur planification à la discrétion des nouveaux élus communautaires en 2020. Cela leur permettra aussi de prendre pleine connaissance du dossier.

- ***Récapitulatif des actions en cours***

Les actions considérées comme prioritaire sont repérées via la case en violet

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

N°	Actions
1.1.1	Entretien / maintenance des bâtiments publics (fiche cit'ergie 2.1.1):
1.1.2	Optimiser l'éclairage public (fiche cit'ergie 2.3.1)
1.2.1	Réduire les déplacements lors des formations et des réunions (y compris entretien d'embauche)
1.2.5	Diminuer les émissions de GES générées par la flotte de véhicules
1.3.2	Privilégier les fournitures intégrant des critères environnementaux.
1.3.3	Diminuer les énergies fossiles pour tous les bâtiments
1.4.1	Former et mobiliser les élus et les agents publics sur les thématiques « Développement Durable » et en particulier sur « climat – air - énergie »
1.4.2	Développer des actions d'éducation et de sensibilisation, en direction de la population
1.4.5	Création d'une charte éco-citoyenne au travail
1.5.1	Animer le PCAET
2.2.1	Mieux faire connaître l'existence des points d'information – conseil en énergie et les aides financières à la rénovation énergétique
2.2.2	Organiser et animer une série d'ateliers sur la qualité urbaine, architecturale et environnementale et la revitalisation des centres bourgs
2.3.1	Soutenir la réhabilitation énergétique du parc ancien privé
2.4.1	Mieux connaître la précarité énergétique sur le territoire
2.4.2	Soutenir la réhabilitation énergétique du parc ancien privé pour les publics en grande précarité
3.1.1	Promouvoir les métiers de la forêt et du bois
3.2.1	Aider à l'installation et au développement de producteurs locaux et/ ou de commerces de proximité, en lien avec les partenaires
3.2.2	Soutenir la filière bois (construction, isolation, énergie)
4.1.1	Limiter l'étalement urbain
4.2.1	Organiser les mobilités sur le territoire (fiche cit'ergie en 1.2.2.) visant les pratiques multimodales (gares, Transérigord, bus scolaires, co-voiturage, vélo,…)
4.2.2	Développer l'utilisation des véhicules à énergie alternative
5.1.1	Prendre en compte les risques naturels liés au changement climatique dans les documents d'urbanisme
5.1.2	Promouvoir la prescription bois dans les PLUi
5.1.6	Adapter les réseaux de distribution d'énergies aux évolutions induites par la transition énergétique
5.2.1	Développer et gérer durablement les espaces verts (fiche cit'ergie 3.3.4.)
5.2.2	Préserver la biodiversité du territoire (fiche cit'ergie 3.3.4.)
5.2.3	Protéger la ressource eau (en quantité et qualité)
5.2.4	Diffuser les supports et outils de communication des partenaires
6.1.1	Diffuser le cadastre solaire sur bâtiment publics et communiquer sur la volonté de développer des projets solaires sur toitures publiques
6.2.1	Développer les ENR sur le patrimoine public

- ***Récapitulatif des actions à lancer en 2020***

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

Les actions considérées comme prioritaire sont repérées via la case violet en

N°	Actions	
1.2.3	Développer le télétravail pour les agents	
1.3.1	Instaurer l'éco-responsabilité dans les appels d'offres	
1.4.3	Créer et diffuser une newsletter DD au grand public	
1.4.6	Optimiser la communication dématérialisée	
1.5.2	Structurer un pôle « aménagement et développement durable du territoire », regroupant les services « urbanisme-habitat-paysage », « Transition énergétique et écologique » et « développement économique »	
1.5.4	Se doter d'outils et de moyens pour suivre l'avancement et évaluer régulièrement la politique Climat Air Energie (fiche cit'ergie 5.1.4)	
3.3.2	Soutenir le diagnostic de forêts privées pour les propriétaires forestiers	
4.3.1	Développer des nouvelles formes de mobilité	
5.1.3	Systématiser la concertation et la co-construction avec les acteurs locaux lors de nouveaux projets structurants	
5.1.4	Définir et mettre en œuvre la politique de prévention et de gestion des déchets (fiche cit'ergie 1.2.3)	
5.2.5	Favoriser le maintien des stocks de carbone dans les espaces agricoles, forestiers et naturels	
6.2.4	Inciter les citoyens, les entreprises, à développer et produire des énergies renouvelables (solaire, méthanisation, géothermie,…)	

- ***Récapitulatif des actions à définir avec les nouveaux élus communautaires***

Les actions considérées comme prioritaire sont repérées via la case violet en

N°	Actions	
1.2.2	Mettre en place des PDA : Repenser les déplacements sur la base d'un diagnostic, permettant de fixer des objectif/s, et de mettre en place une évaluation	
1.4.4	Instaurer une note d'éco-responsabilité dans toutes les décisions et délibérations de la collectivité	
2.1.1	Observer et évaluer la progression de la construction et de la rénovation durable sur le territoire (niveau A fiche Cit'ergie 1.2.4.)	
2.3.2	Mobiliser la filière de la construction sur des pratiques durables	
2.3.3	Déployer le dispositif Facilaréno (issu du dispositif DORéMI)	
2.4.3	Organiser la réponse locale à la précarité énergétique	
3.1.2	Intégrer la forêt et l'agriculture au service Développement Economique des collectivités	
3.1.3	Communiquer sur les bonnes pratiques et mettre en avant les acteurs et les exemples locaux	
3.2.3	Promouvoir les produits locaux et circuits courts	
3.2.4	Structurer une filière de production plein champ en circuit court	
3.2.5	Favoriser le regroupement des artisans locaux	
3.3.1	Accompagner la mise en place de plan de mobilité	

AR Prefecture
034-243400752-20191218-2019_6_28-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

3.3.3	Accompagner l'évolution des pratiques en agriculture et en sylviculture au regard du changement climatique	
3.3.4	Accompagner l'évolution des pratiques et des process durables en entreprises	
3.3.5	Élaborer une stratégie de tourisme durable(fiche cit'ergie 6.3.2)	
4.1.2	Développer les cheminements doux (réseau et infrastructure) et les connecter avec ceux des territoires voisins	
4.2.3	Développer le système de navette sur l'ensemble du territoire intercommunal et à destination d'un public varié	
4.2.4	Optimiser le flux de marchandises	
4.3.2	Développer les tiers-lieux pour le télé-travail et le co-working	
4.3.3	Développer le partage de véhicules	
4.3.4	Développer des services de proximité (permanences, services ambulants, visio-conférences…)	
5.1.5	Définir une charte d'aménagement des ZAE	
5.3.1	Élaborer un schéma intercommunal ou communal, de Défense extérieure contre l'incendie (DECI)	
5.3.2	Aider les communes à déployer les PCS (plan communal de sauvegarde) et de DICRIM (dossier d'information communal sur les risques majeurs)	
5.3.3	Communication auprès de la population	
6.1.2	Déterminer des zones favorables aux ENR	
6.1.3	Engager des études de faisabilité sur les secteurs identifiés comme équipables	
6.2.2	Mettre en place un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur (fiche Cit'ergie 1.2.1.)	
6.2.5	Grouper des opérations ENR réseaux de chaleur (chaufferie bois et/ou géothermie)	
1.1.3	Définir des règles partagées pour la rénovation et la construction neuve	0

3. LES FICHES ACTIONS

Les pages suivantes détaillent les 77 actions du programme.

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

Fiche action 1.1.1 Entretien / maintenance des bâtiments publics

Description de l'action

- Poursuivre les bilans énergétiques pour l'ensemble des bâtiments publics
- Réaliser des audits (énergétique, eau, ventilation et qualité de l'air), en vue d'une réalisation des travaux les plus simples à mettre en place et ceux avec le plus d'impacts dans un premier temps :objectif de 3 audits/an
- Réaliser des Diagnostics de Performances Energétiques pour les logements locatifs
- Articuler les bases de données et logiciel du patrimoine (Périgéo, SDE24, Deepki, Menti4)
- S'organiser pour effectuer le suivi régulier des consommations énergétiques et eau + qualité de l'air
- Effectuer le suivi des consommations régulier et multi-flux, avec détection et résolution précoce des anomalies
- faire une analyse régulière des données et identifier le potentiel d'économie et de développement des ENR en visant la sobriété et l'autonomie énergétique : isolation thermique hiver et été, développement d'ENR (photovoltaïque en toitures notamment)
- optimiser le suivi, l'entretien et l'exploitation des installations techniques

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Service bâtiment /communes	
Ressources humaines internes	Services techniques CC et communaux Chargé de mission Transition Energétique Ecologique (TEE) : coordonnateur	
Partenaires	Communes, ATD24, SDE24, ARS, PNR-PL Fournisseurs eau + énergies	
Moyens techniques	1.Bilan et suivi énergétique dans le but de cibler les actions prioritaires à mettre en œuvre (compris dans l'adhésion au Paquet Energie du SDE24) 2. étude énergétique sur les bâtiments des collectivités 3. suivi de la qualité de l'air intérieur des bâtiments : auto-diagnostic ADEME et mesures quantitatives 4. suivi des consommations d'eau Le SDE 24 va renouveler son marché groupé d'études énergétiques [1]	
Coût de l'action pour la CC	- Adhésion au Paquet Energie du SDE 24 = 5175 € - 3 audits énergétiques par an: 1400 € max par audit (audit SDE 24) - 25 200 € - - Réalisation des DPE des 10 logements intercommunaux - 200€ par DPE - 2000 € au total - Réalisation de diagnostics Qualité de l'air dans les 5 bâtiments intercommunaux accueillant des enfants - 10	***Coût global :*** Modéré

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

	000 € - 2000€ par bâtiment (réglementaire) ou Achat de matériel de mesure de la Qualité de l'Air Intérieur (QAI), à mutualiser entre EPCI	
Autres financements	SDE24 : sur demande et avec un coût supplémentaire, prise en charge actuelle à 50 % des études énergétiques. PNR-PL : CEE certi'nergy	
Freins / Points de vigilance		*Facilité de mise en œuvre :* Facile
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2026	

[1] Pour les études énergétiques qui seront passées sur le nouveau marché SDE24, il y aura la possibilité d'avoir 2 programmes d'amélioration (à choisir en début d'études) : 1)Trois scénarios de rénovation indépendants et d'ambition croissante (le premier contenant les améliorations les plus rentables, le dernier, les plus structurelles) ou 2)Un scénario de trois tranches complémentaires de travaux, dont l'objectif est d'aboutir à une rénovation globale et performante, destinée à être réalisée sur plusieurs années et tenant compte du budget de la collectivité. Pour le programme d'améliorations choisi par la collectivité, un objectif de performance énergétique pourra être défini lors de l'entretien préalable à la visite (exemple : - 40 % par rapport à une situation de référence) et confirmé ou modifié après la visite, dans le but de pouvoir accéder à des financements particuliers ou des subventions proposées.

Référence : Fiche cit'ergie 2.1.1

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

Fiche action 1.1.2 Optimiser l'éclairage public

Description de l'action		
- réaliser un état des lieux communautaire, via les données du SDE24, des référentiels villages étoilés et du PNR-PL - réfléchir au positionnement des points lumineux lors des nouveaux aménagements (lotissements, chemins doux,…) -suite à la pose des horloges astronomiques (réalisé en 2019 par le SDE24), il sera possible, une fois par an, de modifier les heures d'allumage. Et pour les luminaires équipées de la technologie LED, la variation du flux lumineux (généralement sur une plage de 50 % à 100 %) pourra être mise en place via un détecteur de présence. Ce dernier permet d'augmenter les niveaux si nécessaire tout en abaissant lorsqu'il n'y a personne : une solution optimale pour concilier réduction des nuisances lumineuses, économies d'énergie et performance.		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	communes / SDE24	
Ressources humaines internes	Chargé de mission TEE : facilitateur	
Partenaires	PNR-PL	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour la CC	Coût du renouvellement des infrastructures d'éclairage public à évaluer sur les ZAE intercommunales	***Coût global :*** Elevé mais avec financement déjà identifié
Autres financements	Participation du SDE 24 sur les travaux qui sera revue en 2020	
Freins / Points de vigilance	compétence essentiellement communale	***Facilité de mise en œuvre :*** Facile
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2026	

Référence : Fiche cit'ergie 2.3.1

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

Fiche action 1.1.3 Définir des règles partagées pour la rénovation et la construction neuve

Description de l'action
-Définir le niveau de performance énergétique attendue (tendre vers des bâtiments passifs), le % de matériaux biosourcés et locaux, % ENR, … en s'inspirant notamment des clauses types utilisées par le PNR et en systématisant la réflexion sur le bioclimatisme des bâtiments (y compris le confort d'été) -Partager ces règles avec toutes les collectivités et faire délibérer leur mise en application systématique lors de la rédaction des cahiers des charges des appels d'offres (Lien avec orientation 1.3.)

Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Service bâtiment	
Ressources humaines internes	Chargé de mission TEE : coordonnateur	
Partenaires	Communes, PNR-PL, SDE24, CAUE, ATD24	
Moyens techniques	Rédaction d'une charte	
Coût de l'action pour la CC		***Coût global :*** Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Modérée
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires : 2021-2026	

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

Fiche action 1.1.4 Mettre en place un programme pluriannuel de rénovation hiérarchisant et planifiant les travaux

Description de l'action		
-Mettre en œuvre une stratégie de rationalisation de son patrimoine :quel bâtiment garder /acquérir ? - Élaborer la stratégie patrimoniale dans une approche transversale climat-air-énergie et dans un objectif d'autonomie des bâtiments - Élaborer, suivre et adapter le plan pluriannuel de travaux - Être ambitieux et opérationnel dans la stratégie de rénovation - Étudier les moyens de financements innovants pour la mise en œuvre du plan pluriannuel de travaux		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Service technique	
Ressources humaines internes	Chargé de mission TEE : coordonnateur	
Partenaires	Communes, ATD24	
Moyens techniques	Bilan du diagnostic du patrimoine public (action 1.1.1.) à réaliser en amont	
Coût de l'action pour la CC	Selon investissements à programmer	***Coût global :*** Elevé et nécessité de recherche de financement complémentaire
Autres financements	AAPRégion – Ademe SDE24 :Accès à des Certificats d'Économie d'Énergie pour financer une partie des travaux à réaliser Grand Plan d'Investissement Ambition Rénovation (GPI AmbRe) : prêts de 20 à 40 ans, portant sur de petits ou grands projets de rénovation énergétique du patrimoine public. La condition d'accès est de diminuer de 30 % les consommations d'énergie, sur la base d'une étude (par exemple celles réalisées par le SDE24).	
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Difficile
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires : 2021-2026	

Référence : Fiche cit'ergie 2.1.2.

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

Fiche action 1.2.1 Réduire les déplacements lors des formations et des réunions (y compris entretien d'embauche)

Description de l'action		
- Développer la formation à distance :mettre à disposition des agents un bureau dédié assurant l'isolement de l'agent avec ordinateur, webcam, casque téléphonique - équiper au moins une salle sur le territoire de la CC pour la téléconférence - développer les formations délocalisées : faire venir le formateur sur le territoire et mutualiser la formation avec d'autres collectivités		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Service Ressources Humaines	
Ressources humaines internes	Chargé de mission TEE : coordonnateur	
Partenaires	CNFPT, ATD24,…	
Moyens techniques	Coût des équipements	
Coût de l'action pour la CC	3000 € (coût d'achat des équipements) + coûts des formations décentralisées à évaluer (Estimé: 1000 € / jour / formateur)	***Coût global :*** Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance	Etre vigilant sur l'efficacité des formations	***Facilité de mise en œuvre :*** Facile
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2026	

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

Fiche action 1.2.2 Mettre en place des Plans de Déplacement de l'Administration (PDA) : Repenser les déplacements sur la base d'un diagnostic, permettant de fixer des objectif/s, et de mettre en place une évaluation

Description de l'action

Déplacements professionnels :
- Faire un état des lieux des déplacements professionnels
- réaliser un guide de bonnes pratiques pour les déplacements professionnels : mutualisation véhicules, co-voiturage élus-agents…
- évaluer et optimiser les déplacements professionnels (ex : redéfinition des lieux de réunion, organisation des temps et redéfinition des lieux d'accueil pour le service enfance, …)

Déplacements domicile-travail :
- Cartographier les trajets domicile-travail des agents
- identifier avec le service RH les incitations aux déplacements alternatifs
- Favoriser le co-voiturage : mise en relation, aménager les temps de travail,
- Favoriser les déplacements doux : aire de stationnement vélo, …

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Service Ressources Humaines	
Ressources humaines internes	Chargé de mission TEE : coordonnateur	
Partenaires	Plateforme mobilité	
Moyens techniques	Assistance à Maitrise d'Ouvrage	
Coût de l'action pour la CC	Niveaux d'investissements à définir selon les choix des élus communautaires 2020 - 2026 : coût de l'AMO, mobilier urbain, matériel de signalétique, marquage au sol	***Coût global :*** Elevé
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Modérée
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

1. Collectivités exemplaires

1.2. Gestion des déplacements

Fiche action 1.2.3 Développer le télétravail pour les agents

Description de l'action		
-Évaluer la faisabilité avec le service RH et les responsables de service (par rapport au type de poste, au nombre d'heures, au lieu de travail, assurances, contrat de travail…) -Expérimenter pendant un an et évaluer -Développer à l'ensemble de la collectivité		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Service Ressources Humaines	
Ressources humaines internes	Chargé de mission TEE : coordonnateur	
Partenaires		
Moyens techniques	ordinateur portable si besoin, accès réseau à distance, pièce dédiée ou 1 tiers-lieu (pas nécessaire si travail à domicile)	
Coût de l'action pour la CC	Investissement collectivité : ordinateur portable (800 € / PC), accès réseau à distance, pièce dédiée ou 1 tiers-lieu (pas nécessaire si travail à domicile)	***Coût global :*** Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance	qualité du réseau	***Facilité de mise en œuvre :*** Modérée
Échéancier	2020-2026	

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

Fiche action 1.2.4 Optimiser l'utilisation des véhicules non-thermiques de la collectivité

Description de l'action		
- Réaliser un suivi de l'utilisation des véhicules non thermiques dans le but notamment d'identifier les freins - S'abonner à MObiVe pour utiliser les bornes de recharge du SDE, avec possibilité de réservation des bornes de recharge - Former les agents à l'éco-conduite via un groupement de commande avec les communes et d'autres EPCI pour l'organisme de formation (Adapter les formations au planning des agents)		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes	Services techniques pour le suivi technique, le service RH pour la formation	
Partenaires	Plateforme mobilité, SDE24, …	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour la CC	Coût abonnement MObiVe = 18 €/an/véhicule + Coût de la formation par un prestataire (1000 € / jour / formateur)	***Coût global :*** Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Facile
Échéancier	2020-2026	

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

Fiche action 1.2.5 Diminuer les émissions de GES générées par la flotte de véhicules

Description de l'action		
- Réaliser un audit énergétique et environnemental de la flotte de véhicules - Fixer des critères énergie, carbone et polluants atmosphériques pour les achats. - Intégrer dans les critères de choix la consommation énergétique et les émissions du véhicule lors de renouvellement ou d'acquisition - Partager ces règles avec l'ensemble des collectivités		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Service technique et commandes publiques	
Ressources humaines internes	Chargé de mission TEE : coordonnateur	
Partenaires	Plateforme mobilité, SDE24, communes, …	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour la CC	Audit en interne	***Coût global :*** Elevé et nécessité de recherche de financement complémentaire
Autres financements		
Freins / Points de vigilance	Hybride : compétence des garages à développer Réseaux bio-GNV et hydrogène à développer	***Facilité de mise en œuvre :*** Difficile
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2026	

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

Fiche action 1.3.1 Instaurer l'éco-responsabilité dans les appels d'offres

Description de l'action		
-Évaluer le surcoût (et l'amortissement), mais aussi les économies réalisées sur le long terme pour faire un choix éclairé -Privilégier les contrats avec des professionnels locaux, exiger un label écoenvironnemental, Privilégier les matériaux issus de ressources locales et de préférence bio-sourcées (bois, par exemple), privilégier les ENR, introduire des critères de sobriété énergétique / de performance énergétique		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Service commandes publiques	
Ressources humaines internes	Responsables de services Chargé de mission TEE : coordonnateur	
Partenaires	PNR (aide à la rédaction de l'appel d'offre), ATD24	
Moyens techniques	création d'un guide d'aide à la rédaction de critères éco-responsables	
Coût de l'action pour la CC	Coût de la formation par un prestataire (1000 € / jour / formateur)	***Coût global :*** Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Modérée
Échéancier	2020-2026	

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

1. Collectivités exemplaires

1.3 Développer l'éco-responsabilité de la commande publique

Fiche action 1.3.2 Privilégier les fournitures intégrant des critères environnementaux.

Description de l'action		
1. Mettre en place des commandes avec des clauses spécifiques environnementales pour - matériel administratif, - produits d'entretien (accompagné par la formation des agents à leur utilisation) - Fournitures renouvelables pour l'organisation de manifestations ou réunions… 2. Partager ces règles avec les communes et éventuellement organiser des marchés groupés		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Service Administration Générale / commandes publiques	
Ressources humaines internes	Chargé de mission TEE : coordonnateur	
Partenaires	communes, PNR-PL, CD24, ARS,…	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour la CC		***Coût global :*** Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Modérée
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2026	

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

Fiche action 1.3.3 Diminuer les énergies fossiles pour tous les bâtiments

Description de l'action		
Renouveler l'adhésion au groupement d'achat d'électricité et gaz du SDE24, en incluant ce critère		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Service Technique ou Administration générale / commandes publiques	
Ressources humaines internes	Chargé de mission TEE : coordonnateur	
Partenaires	SDE24	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour la CC	Surcoût lié au critère d'énergie renouvelable vs énergie à haute valeur environnementale	***Coût global :*** Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Facile
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2026	

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

Fiche action 1.4.1 Former et mobiliser les élus et les agents publics sur les thématiques « Développement Durable » et en particulier sur « climat – air - énergie »

Description de l'action		
- Différencier les actions de sensibilisation suivant les missions des agents - Réunions d'informations/échange avec d'autres collectivités – avec intervenant extérieur – en conseil communautaire ou communal - Former les élus aux thématiques du Développement Durable		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes	Chargée de communication	
Partenaires	PNR PL, CNFPT, SDE 24, CAUE, ATD24,…	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour la CC	coût des prestations (formation, intervention)	***Coût global :*** Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Facile
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2026	

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

Fiche action 1.4.2 Développer des actions d'éducation et de sensibilisation, en direction de la population

Description de l'action		
Réalisation d'au moins une action par an : Ex : projet vidéo avec les missions jeunes, animations dans les médiathèques, animation sur la qualité de l'air et l'ambroisie, observatoire des saisons, jeu destination TEPOS, défi des familles à énergies positive,dispositif "Planète Précieuse",Journées citoyennes (nettoyage), nuit de la thermographie, calcul de ses consommations énergétiques, prise en main des nouveaux équipements, …		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes	Chargée de communication, Service enfance, Service culure, Service espaces naturels, Chargé de mission prévention	
Partenaires	Communes, Centres socio-culturels, médiathèques, PNR-PL, CPIE, PPV , SMCTOM, CAUE,…	
Moyens techniques	-prêt de salle et de matériel	
Coût de l'action pour la CC	Frais liés à la mise en œuvre de ces opérations	***Coût global :*** Modéré
Autres financements	Mutualiser les moyens CCDB-CCPL Programme d'aide au changement de comportement de l'ADEME	
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Facile
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2026	

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

Fiche action 1.4.3 Créer et diffuser une newsletter DD au grand public

Description de l'action		
Communiquer sur les actions des collectivités et des acteurs locaux en matière de développement durable via une newsletter diffusée par mail		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes	chargée de communication	
Partenaires	l'ensemble des acteurs locaux	
Moyens techniques	option existante de l'hébergeur du site Internet	
Coût de l'action pour la CC		***Coût global :*** Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Modérée
Échéancier	2020-2026	

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

Fiche action 1.4.4 Instaurer une note d'éco-responsabilité dans les décisions et délibérations de la collectivité

Description de l'action

- Inscrire sur les délibérations prises par la collectivité, une note sur une échelle de 1 à 5 évaluant l'impact de la décision sur l'environnement et le climat.
- Définir les modalités de mise en oeuvre :
  *expérimenter sur un premier niveau de décisions (ex : Commande publique ou Bâtiments) et/ou avec un premier critère (ex : émissions de gaz à effet de serre)
  *élargir progressivement à l'ensemble des décisions et délibérations
  *inclure éventuellement plus de critères
- Définir cette note de manière collégiale et subjective au sein du conseil. (cf. mise en place par la commune de Vayres)
- Partager avec les communes

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Service Administration générale	
Ressources humaines internes	Chargée de mission TEE : coordonnation	
Partenaires	Communes, PNR (aide à la rédaction)	
Moyens techniques	Formater les documents de délibération pour y intégrer la note d'éco-responsabilité	
Coût de l'action pour la CC		***Coût global :*** Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Modérée
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

Fiche action 1.4.5 Création d'une charte éco-citoyenne au travail

Description de l'action		
- La charte incluera les éco-gestes, les critères éco-responsables pour l'organisation de réunions et de manifestations. - Adapter la communication - Partager la charte avec les communes		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes	Chargé de communication	
Partenaires	Communes, PNR (aide à la rédaction)	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour la CC		***Coût global :*** Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Facile
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2026	

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

Fiche action 1.4.6 Optimiser la communication dématérialisée

Description de l'action		
- Supprimer l'envoi postal des documents papier pour les réunions (bureau, conseil communautaire, commissions…) en les remplaçant par un envoi par mail ou via intranet - Développer l'intranet pour le téléchargement et l'envoi de documents - Possibilité d'équiper les élus et agents de tablettes - Etudier avec le service RH la possibilité d'envoi des bulletins de salaires par mail ou Digiposte - Limiter les éditions au format papier des documents à destination du public, notamment pour les services de l'enfance et du tourisme ; Favoriser les inscriptions en ligne, les diffusions par mail, et via des newsletters - Etudier et organiser la dématérialisation des documents en interne (fiche de congés, documents de la commande publique...)		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Service Administration générale	
Ressources humaines internes	Chargé de mission TEE : coordonnateur Chargé de communication Direction des Ressources Humaines Direction Générale des Services	
Partenaires		
Moyens techniques	option intranet du ste internet	
Coût de l'action pour la CC	19 200 €: Coût d'achat de 48 tablettes: 38 élus et 10 responsables de services	***Coût global :*** Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance	Les agents, élus ou citoyens ne possédant pas de mail, voire pas internet. Pour les bulletins de salaire, le logiciel génère tous les bulletins dans un même fichier: surcharge de travail liée à l'édition puis scan.	***Facilité de mise en œuvre :*** Modérée
Échéancier	2020-2026	

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

Fiche action 1.5.1 Animer le PCAET

Description de l'action		
- gouvernance : Pérenniser le COPIL (Président, Vice-présidents et élus délégués concernés par le PCAET), créer un COTECH (Vice-présidents et élus délégués concernés par le PCAET et les responsables des services), établir un séminaire des élus - organiser et animer les réunions : 2 fois par an pour le COPIL et le COTECH, 1 séminaire annuel -suivre et coordonner les actions des collectivités pour une plus grande cohérence - Participer aux réseaux « climat - transition énergétique » existants pour profiter des retours d'expériences et participer à la structuration des actions locales pour accueillir les expérimentations, les visites, … mais aussi être force de proposition pour faire émerger de nouvelles actions.		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes		
Partenaires	PNRPL, SDE24, ADEME (Réseau TEC Nouvelle Aquitaine), Région Nouvelle Aquitaine	
Moyens techniques	Participation aux réunions	
Coût de l'action pour la CC	Frais d'animation de ces rencontres et frais de déplacement	***Coût global :*** Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Facile
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2026	

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

1. Collectivités exemplaires

1.5. Coordonner, suivre et évaluer le Plan Climat

Fiche action 1.5.2 Structurer un pôle « aménagement et développement durable du territoire », regroupant les services « urbanisme-habitat-paysage », « Transition énergétique et écologique » et « développement économique »

Description de l'action		
-Pérenniser le poste de chargé de mission TEE -S'assurer que l'ensemble des politiques des collectivités intègrent la problématique développement durable (dont les 3 piliers sont : environnement, dont climat-air-énergie, économie et action sociale) -Participer à la conception des projets communautaires		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Direction Générale des Services	
Ressources humaines internes	Service RH	
Partenaires		
Moyens techniques		
Coût de l'action pour la CC		***Coût global :*** Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Facile
Échéancier	2020-2026	

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

Fiche action 1.5.3 Coordonner/Accompagner les actions des partenaires et acteurs locaux

Description de l'action		
Créer et animer des groupes de travail (GT) thématiques (1 réunion par an) mêlant collectivités, acteurs locaux et citoyens pour avoir un retour des actions mises en place sur nos territoires sur les thématiques suivantes : forêt, agriculture, fret/mobilité, habitat, précarité, entreprises		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes	Services développement économique, Habitat	
Partenaires	CIAS, Plateforme MOVER, PPV (chargé de mission Dév. Eco), PNR-PL, CRPF, CAUE, CA, CD24, CPIE, …	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour la CC		***Coût global :*** Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance	Réussir à mobiliser les acteurs locaux	***Facilité de mise en œuvre :*** Modérée
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires : 2021-2026	

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

1. Collectivités exemplaires

1.5. Coordonner, suivre et évaluer le Plan Climat

Fiche action 1.5.4 Se doter d'outils et de moyens pour suivre l'avancement et évaluer régulièrement la politique Climat Air Energie

Description de l'action		
- Disposer d'un tableau de bord opérationnel (ex : Objectif Climat) - Prévoir les modalités de suivi - Mettre en place une instance spécifique de suivi-évaluation - Informer annuellement le public des résultats		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes	Responsables de services pour le retour des indicateurs	
Partenaires	SCOT, SDE24, ADEME	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour la CC	Formation ADEME (gratuite pour les collectivités)	***Coût global :*** Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Facile
Échéancier	2020-2026	

Référence : Fiche cit'ergie 5.1.4.

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

2. Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique

2.1. Planifier la rénovation de l'habitat et la construction durable sur le territoire

Fiche action 2.1.1 Observer et évaluer la progression de la construction et de la rénovation durable sur le territoire

Description de l'action		
Création d'un observatoire communautaire de l'habitat, intégrant des indicateurs de qualité énergétique, environnemental et sanitaire des bâtiments Articulé avec l'observatoire départemental et le travail de SOLIHA à l'échelle du département		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE / Chargé de mission Habitat	
Ressources humaines internes	Service ADS	
Partenaires	CD24, ATD 24, Soliha, Anah,…	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour la CC	AMO pour la création d'un observatoire de l'habitat et proposition actions outils communautaires : 10000 €	***Coût global :*** Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Difficile
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

Référence : Niveau A fiche Cit'ergie 1.2.4.

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

2. Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique

2.1. Planifier la rénovation de l'habitat et la construction durable sur le territoire

Fiche action 2.1.2 Programmer la rénovation du bâti HLM du territoire

Description de l'action		
Suivi des actions du Syndicat mixte de l'habitat		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE / Chargé de mission Habitat	
Ressources humaines internes		
Partenaires	Dordogne Habitat, Syndicat mixte de l'Habitat	
Moyens techniques	adhésion au syndicat mixte de l'habitat et convention avec Dordogne Habitat	
Coût de l'action pour la CC	Préciser le coût de l'adhésion à Périgord Habitat et ses modalités	***Coût global :*** Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Difficile
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires : 2021-2026	

AR Préfecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

2. Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique

2.2. Sensibiliser / informer

Fiche action 2.2.1 Mieux faire connaître l'existence des points d'information – conseil en énergie et les aides financières à la rénovation énergétique

Description de l'action		
- Mettre en place des permanences de l'ADIL 24 et/ou du CAUE sur le territoire / Relayer fortement le guichet unique régional de l'habitat prévu en 2020 (SRADDET). - Faire rajouter dans les devis des artisans les n°s des Espaces Info Energie (EIE) : « pour les aides financières, appeler l'EIE » - Impliquer la filière « soft » : notaires + agents immobiliers + banques + ABF pour qu'ils relaient le contact de l'EIE - Fournir un memento des contacts par thématique pour tous les maires et secrétaires de Mairie, par mot-clef : rénovation, logement travaux, artisans … => EIE / ENR => Chargé de mission TEE / Mobilité => plateforme mobilité, … Précarité énergétique =>…		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission Habitat	
Ressources humaines internes		
Partenaires	PPV (chargé de mission Dév. Éco.), Région NA, ADIL 24, CAUE, ARTEE, Soliha,…	
Moyens techniques	Convention avec ADIL et/ou CAUE pour la tenue de permanences	
Coût de l'action pour la CC	5000 €/ an pour 1 permanence ½ j par mois du CAUE en tant que Conseiller en Architecture et Energie	***Coût global :*** Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance	Mobilisation des professionnels	***Facilité de mise en œuvre :*** Modérée
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2026	

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

2. Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique

2.2. Sensibiliser / informer

Fiche action 2.2.2 Organiser et animer une série d'ateliers sur la qualité urbaine, architecturale et environnementale et la revitalisation des centres bourgs

Description de l'action		
Pour les élus – séminaires Pour les professionnels de la filière bâtiment (artisans et maîtrise d'œuvre) – casse-croûte artisans		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission Habitat et Service communication	
Ressources humaines internes	Service Dév. Eco.	
Partenaires	Communes, Soliha, CAUE, PNR-PL, Maisons paysannes, CAPEB, FFB, EPF, ABF, SATES …	
Moyens techniques	Convention avec Soliha, CAUE ..	
Coût de l'action pour la CC	Coût des ateliers (1 ou 2 par an)	***Coût global :*** Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Facile
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2026	

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

2. Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique

2.3 Accompagner les travaux de construction et de rénovation

Fiche action 2.3.1 Soutenir la réhabilitation énergétique du parc ancien privé

Description de l'action		
- Mise en place de l'OPAH - Happy Habitat - Etude d'outils complémentaires : convention de prise en charge des intérêts résiduels pour travaux (revenant à un prêt à taux 0% pour le citoyen), accompagnement spécifique à l'auto-construction		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission Habitat	
Ressources humaines internes	Chargé de communication	
Partenaires	ANAH, Région, CD24, Soliha, PNRPL…	
Moyens techniques	cf. Programme Happy Habitat	
Coût de l'action pour la CC	Financement OPAH budgétisé dans Happy Habitat	***Coût global :*** Elevé et nécessité de recherche de financement complémentaire
Autres financements	CARTEE (Financement du reste à charge), Procivis Aide de la Région Nouvelle-Aquitaine « Rénovation énergétique des logements sociaux communaux » : Appel à projet jusqu'au 15/12/2019[1] Aide de la Région Nouvelle-Aquitaine « Opérations groupées de rénovation énergétique d'habitat individuel privé » : Appel à projet jusqu'au 15/12/2019.[2]	
Freins / Points de vigilance	Massifier la réhabilitation Mobiliser les citoyens via des aides incitatives	***Facilité de mise en œuvre :*** Difficile
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2026	

[1] https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/renovation-energetique-des-logements-sociaux-communaux
[2] Plus d'informations sur : https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/operations-groupees-de-renovation-energetique-dhabitat-individuel-prive

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

2. Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique

2.3 Accompagner les travaux de construction et de rénovation

Fiche action 2.3.2 Mobiliser la filière de la construction sur des pratiques durables

Description de l'action		
- contacter tous les acteurs locaux (notamment l'éco-centre, la coopérative Coop&bat) et participer aux réunions des GT et cluster existants (notamment éco habitat / Centre Régional d'Eco-énergétique d'AQuitaine (CREAQ)) - animer de réunions d'information et de sensibilisation à destination de tous les acteurs de la filière : artisans du bâtiment (notamment sur des temps du midi= casse-croûte artisan), agents immobilier, acteurs de la formation, architecte et bureau d'études.		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes	opérateur OPAH, chargé de mission Dév. Éco.	
Partenaires	Communes, PPV, CAUE, Soliha, PNR-PL, CAPEB, FFB…	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour la CC		***Coût global :*** Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance	Mobilisation des acteurs locaux (la CCPL n'est pas reconnue comme un acteur de la filière)	***Facilité de mise en œuvre :*** Modérée
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

2. Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique

2.3 Accompagner les travaux de construction et de rénovation

Fiche action 2.3.3 Déployer le dispositif Facilaréno (issu du dispositif DORéMI)

Description de l'action		
Réponse à l'AMI de la région. https://www.nouvelle-aquitaine.fr/toutes-actualites/facilareno-programme-renovation-energetique-habitat.html#gref https://reno.cc-macs.org/		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE / Chargé de mission Dév. Éco.	
Ressources humaines internes	1ETP dédié si lauréat de l'AMI	
Partenaires	CAUE, ADIL 24, PPV, FFB et la CAPEB	
Moyens techniques	répondre à l'AMI de manière mutualisée entre EPCI du Périgord Vert ?	
Coût de l'action pour la CC		***Coût global :*** Elevé et nécessité de recherche de financement complémentaire
Autres financements	Réponse à l'AMI de la région. https://www.nouvelle-aquitaine.fr/toutes-actualites/facilareno-programme-renovation-energetique-habitat.html#gref https://reno.cc-macs.org/	
Freins / Points de vigilance	Arriver à mobiliser les artisans locaux et à les associer	***Facilité de mise en œuvre :*** Difficile
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

2. Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique

2.4. Prévenir et lutter contre la précarité énergétique

Fiche action 2.4.1 Mieux connaître la précarité énergétique sur le territoire

Description de l'action		
Création et animation d'un groupe de travail avec les acteurs locaux, sur la thématique de la précarité énergétique. (cf. action 1.5.3.)		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes		
Partenaires	Communes, ENEDIS, SDE 24, Centres sociaux, CIAS, Emmaüs, Fondation Abbé Pierre…	
Moyens techniques	Convention avec ENEDIS pour la transmission du rapport PRECARITER	
Coût de l'action pour la CC		***Coût global :*** Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Facile
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

2. Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique

2.4. Prévenir et lutter contre la précarité énergétique

Fiche action 2.4.2 Soutenir la réhabilitation énergétique du parc ancien privé pour les publics en grande précarité

Description de l'action		
OPAH et convention avec la Fondation Abbé Pierre		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission Habitat	
Ressources humaines internes	Animateur OPAH	
Partenaires	Fondation Abbé pierre, Procivis, Soliha	
Moyens techniques	Convention avec la Fondation Abbé Pierre	
Coût de l'action pour la CC	Financement OPAH budgétisé dans Happy Habitat	***Coût global :*** Elevé mais avec financement déjà identifié
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Difficile
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2026	

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

2. Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique

2.4. Prévenir et lutter contre la précarité énergétique

Fiche action 2.4.3 Organiser la réponse locale à la précarité énergétique

Description de l'action		
- Créer un groupe de travail (élus référents communaux OPAH, CIAS, CD24, travailleurs sociaux, associations, assistantes sociales, tutelles …) - identifier les personnes en situation de précarité et coordonner leur accompagnement		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission Habitat	
Ressources humaines internes		
Partenaires	Communes, maires, CIAS, CD24 – travailleurs sociaux, Fondation Abbé Pierre, Emmaüs, Croix rouge, Missions locales, Centres sociaux-culturels, Trajectoires (ex-EEE), SAFED, MSA services, UDAF, …	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour la CC		***Coût global :*** Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Facile
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

3. Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables

3.1. Sensibiliser – Informer

Fiche action 3.1.1 Promouvoir les métiers de la forêt et du bois

Description de l'action		
A l'instar de ce qui est fait pour les métiers du cuir. Via le forum des entreprises organisées par les missions locales, via des visites d'entreprises, via des articles sur ces filières dans le magazine communautaire, via pôle emploi. -Développer les formations sur les métiers du bois : les entreprises forestières sont en demande (comme toute la filière) -Forum Métiers/Emploi/Travail à Thiviers 2018 et 2019 incluant les métiers du bois, à reproduire Fogefor : formation à la gestion forestière délocalisée sur les territoires		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission Dév. Eco	
Ressources humaines internes	Chargée de communication	
Partenaires	PPV, Missions locales, Pôle emploi, Trajectoires (ex EEE), MFR, Interbois, CRPF, PNR-PL, …	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour la CC		***Coût global :*** Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Modérée
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2026	

Préfecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

3. Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables

3.1. Sensibiliser – Informer

Fiche action 3.1.2 Intégrer la forêt et l'agriculture au service Développement Economique des collectivités

Description de l'action		
Le service Développement économique devrait identifier l'agriculture et la forêt comme un secteur économique à part entière et définir les priorités d'actions dans ce secteur. Nécessité de restaurer le lien entre les différents acteurs de filières agricoles et forestières (en particuliers les représentants des exploitants agricoles et forestiers, comme les syndicats, les groupements interprofessionnels,…) et les collectivités, pour une meilleure connaissance de ce qui existe sur le territoire		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes	Chargé de mission Dév. Eco	
Partenaires	PPV, Chambre d'agriculture, CRPF, …	
Moyens techniques	Réunions des GT agriculture et forêt cf. action 1.5.3.	
Coût de l'action pour la CC		***Coût global :*** Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Modérée
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

3. Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables

3.1. Sensibiliser – Informer

Fiche action 3.1.3 Communiquer sur les bonnes pratiques et mettre en avant les acteurs et les exemples locaux

Description de l'action		
-Identifier les acteurs leaders et les prendre en exemple : -communication sur leur bonnes pratiques, sur les personnes ressources et sur les aides financièresdans la newsletter des collectivités ; développer les visites d'exploitation ou d'entreprises, mener des expérimentations par exemple sur les propriétés publiques (ex de forêt publique), animer des cycles de formations sylvicoles,… -Promouvoir les entreprises engagées dans des démarches durables, par le biais d'une communication adaptée et l'action Ecodéfis de la CMA		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes	Chargée de communication, chargé de mission Dév. Éco.	
Partenaires	Chambre d'agriculture, CRPF, DDT, MFR, Maison des paysans, SMCTOM, SMD3,… CC, CCI, CMA, Ademe, Interbois, CAPEB, … PPV, PNR-PL	
Moyens techniques	Communication, visites, expérimentation, formation	
Coût de l'action pour la CC		***Coût global :*** Modéré
Autres financements	- Certification environnementale des exploitations agricoles AREA : Les structures de conseil référencées dans le cadre de la certification environnementale, dont la Chambre d'agriculture de la Dordogne, perçoivent, pour le compte des agriculteurs, l'aide au conseil pour l'accompagnement vers la certification, à hauteur de 300€ par exploitation certifiée.[1] - Aides pour la certification environnementale des exploitations HVE : de 200€ à 440€ par exploitation certifiée.[2]	
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Modérée
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

[1] Plus d'information sur : https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/certification-environnementale-des-exploitations-agricoles-area

[2] Plus d'informations sur : https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/certification-environnementale-des-exploitations-agricoles-hve-haute-valeur-environnementale

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

http://www.artisan-aquitain.fr/content/la-marque-qui-vous-demarque

024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

3. Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables

3.2. Favoriser la production et la consommation locales

Fiche action 3.2.1 Aider à l'installation et au développement de producteurs locaux et/ ou de commerces de proximité, en lien avec les partenaires

Description de l'action		
-Mise en place d'un Comité Local Installation Transmission (CLIT) avec la Chambre d'Agriculture -Recensement des terres agricoles en friche, de locaux commerciaux désaffectés et des lieux de livraison possibles -Mise en relation des acteurs, conventionnement éventuel		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission Dév. Eco	
Ressources humaines internes	Chargé de communication, chargé de mission TEE	
Partenaires	Communes, SAFER, Terre de Liens, CD24, CCI/CMA,Chambre d'agriculture, AgroBio Périgord, PPV, Grandes et moyennes surfaces	
Moyens techniques	Convention CLIT avec la Chambre d'agriculture	
Coût de l'action pour la CC		***Coût global :*** Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Modérée
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2026	

024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

3. Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables

3.2. Favoriser la production et la consommation locales

Fiche action 3.2.2 Soutenir la filière bois (construction, isolation, énergie)

Description de l'action		
- Soutien par la communication. ex : Favoriser le bois bûche sec et la valorisation des rémanents et des taillis dépérissant en bois énergie -200 €/ha. -Accompagner une filière bois de châtaigner d'avenir en Périgord-Limousin : la CCPL est co-signataire du CTE Casteco avec le PNR-PL, la CC Pays de Nexon –Monts de Chalus, la CC Ouest Limousin		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes	Chargé de communication, Chargé de mission développement économique	
Partenaires	PNR-PL, CD24, CC Pays de Nexon –Monts de Chalus, CC Ouest Limousin, Interbois, CRPF, PPV, CAUE,…	
Moyens techniques	CTE Casteco	
Coût de l'action pour la CC		***Coût global :*** Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Modérée
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2026	

024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

3. Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables

3.2. Favoriser la production et la consommation locales

Fiche action 3.2.3 Promouvoir les produits locaux et circuits courts

Description de l'action		
-Établissement d'un listing (avec MAJ 1 fois par an) des producteurs par la Chambre d'agriculture, précisant leurs coordonnées, les canaux de distribution (au détail, à la ferme, sur marché, magasins de producteurs ; en gros à la grande distribution ou sur plateforme agrilocal24,…) et les labels éventuels (bio, label rouge, ….) -Diffusion des informations du listing à la CC et aux autres partenaires, pour alimenter les bases de données existantes (ex : Agrilocal24) et un usage promotionnel (site Internet, magazine, flyer,…) -communication et promotion, … Promotion de livraisons des producteurs locaux sur les lieux de travail (ex. : à la Maison des services de Thiviers), promotion de l'approvisionnement en circuit court auprès des restaurateurs collectifs du territoire (plateforme Agrilocal24 et Manger Bio Périgord) ; promotion de l'action « mon restau responsable » -sensibiliser, former les personnels de restauration et les élus communaux à l'intégration de produits locaux		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes	Chargée de communication + Service Tourisme	
Partenaires	Chambre d'agriculture, CD24, PNR-PL, PPV, CCI, CMA, Agrobio Périgord, CPIE, les Pieds dans le plat, La Ruche qui dit oui, AMAPs, Paniers Bio, la Maison des paysans,…	
Moyens techniques	Création et mise à jour du listing par la Chambre d'Agiculture, PAT du PNR-PL	
Coût de l'action pour la CC		***Coût global :*** Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance	Frein : multiples-acteurs compétents, Pb de la définition de la vente directe / circuit court	***Facilité de mise en œuvre :*** Modérée
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

Préfecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

3. Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables

3.2. Favoriser la production et la consommation locales

Fiche action 3.2.4 Structurer une filière de production plein champ en circuit court

Description de l'action		
-Communication, mise en relation des acteurs, organisation de réunions,… -Intégrer les réseaux et COPIL existants (PAT du PNR, CD24, CPIE,….) -Participer au développement de plateformes de stockage locales		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes	Chargé de communication, Chargé de mission développement économique	
Partenaires	PPV, PNR-PL, CPIE, CD24, Agrobio Périgord,Chambre d'agriculture, les pieds dans le plat, manger Bio périgord, le pré vert, le tri'cycle enchanté,…	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour la CC		***Coût global :*** Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance	Adhésion des acteurs de la filière	***Facilité de mise en œuvre :*** Difficile
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

3. Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables

3.2. Favoriser la production et la consommation locales

Fiche action 3.2.5 Favoriser le regroupement des artisans locaux

Description de l'action		
En vue de répondre aux appels d'offres groupés (voir action 1.1.3)		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission Dév. Eco	
Ressources humaines internes		
Partenaires	PPV, CMA, CCI	
Moyens techniques	Communication, réunions	
Coût de l'action pour la CC		***Coût global :*** Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance	Adhésion des acteurs	***Facilité de mise en œuvre :*** Difficile
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

3. Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables

3.3. Accompagner les démarches durables

Fiche action 3.3.1 Accompagner la mise en place de plan de mobilité

Description de l'action		
Obligatoire pour les entreprises de plus de 100 salariés. - Identifier les bassins d'emploi et les entreprise souhaitant s'engager dans un Plan de Déplacement Inter-Etablissements (PDIE) - Rédaction d'un appel d'offre pour AMO groupé		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission Dév. Eco	
Ressources humaines internes		
Partenaires	Plateforme mobilité, Pole emploi, Trajectoires (ex EEE), CCI, CMA	
Moyens techniques	Appel d'offre groupé	
Coût de l'action pour la CC	coût de l'AMO groupé	***Coût global :*** Modéré
Autres financements	participation financière des entreprises à 80 % ?	
Freins / Points de vigilance	Mobilisation des entreprises par basin d'emplois	***Facilité de mise en œuvre :*** Difficile
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

3. Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables

3.3. Accompagner les démarches durables

Fiche action 3.3.2 Soutenir le diagnostic de forêts privées pour les propriétaires forestiers

Description de l'action		
-Possibilité de conventionner avec la Chambre d'Agrilculture ou le CRPF pour des diagnostics (gratuits lors de la première visite) et une aide à la gestion pour les propriétaires forestiers.		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes	Service Espaces naturels	
Partenaires	CRPF, Chambre d'agriculture	
Moyens techniques	Convention avec Chambre d'Agrilculture ou CRPF	
Coût de l'action pour la CC	Si réponse à l'AAP Uniformob positive, coût de l'affranchissement = 2000 €	***Coût global :*** Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Modérée
Échéancier	2020-2026	

Aides sur la forêt
- Aide aux travaux sylvicoles dans le Chambre d'Agrilculturedre du Plan départemental Bois-Forêt 2016-2020 : différentes aides possibles en fonction des travaux envisagés. https://www.dordogne.fr/servir_les_citoyens/economie/soutien_a_la_filiere_foret-bois/plan_departemental_foret-bois/le_plan_departemental_foret-bois/321-276/document-8bc2ea44-01c9-45d3-9922-4d7440efd598/DEMANDE%20DE%20SUBVENTION%20CD%20V11.2017.pdf Les dossiers doivent être co-signés par des experts, qui peuvent aussi participer au montage du dossier (CRPF, Chambre d'Agrilculture ou FD CUMA). Pour certaines techniques, l'action est co-financée par le dispositif d'aide à la sylviculture de la Région Nouvelle Aquitaine. Le cumul des aides Département et Région est de 40% du montant estimé des travaux à réaliser.
- Aide au développement des peupleraies de qualité : 15% de l'ensemble des dépenses éligibles, plafonnée à 500€/hectares. Plus d'informations sur : https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/aide-au-developpement-des-peupleraies-de-qualite
- Aide à la revalorisation des taillis dépérissant ou dégradés : aides allant de 500 à 4 000€ par actions. Plus d'informations sur : https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/revalorisation-des-terrains-occupes-par-des-taillis-deperissants-ou-degrades-et-amelioration-de-la
- Aide au premier boisement de qualité en peuplier : subvention de 25% de l'ensemble des dépenses, plafonnée à 500€/hectares. Cumul d'aides au financement publiques à hauteur de 40% maximum. Plus d'informations : https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/aide-au-premier-boisement-de-qualite-en-peuplier

- Aide à la remise en production des peupleraies : 15% de l'ensemble des dépenses, plafonnée à 300€/hectares. Aide publique cumulable avec l'aide privée "Merci le Peuplier" représentant 2,5€ par plant. Plus d'informations sur : www.peupliersdefrance.org et https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2018-08/Reglement-Remise-en-Production.pdf

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

- Aide à l'élagage des peupliers jusqu'à 7 mètres : 15% des dépenses des travaux d'élagage, plafonnée à 500€/hectare. Plus d'informations : https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2018-08/08.11.2017-REGLEMENT-Elagage.pdf

024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

3. Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables

3.3. Accompagner les démarches durables

Fiche action 3.3.3 Accompagner l'évolution des pratiques en agriculture et en sylviculture au regard du changement climatique

Description de l'action		
A- Plan d'actions sur l'agriculture à l'échelle départementale 1. Organiser une façon de travailler entre les structures 2. Communication sur le changement climatique et son impact sur l'agriculture en Dordogne 3. Approfondissement des connaissances du changement climatique sur l'agriculture 4. des filières agricoles périgourdines actrices de l'adaptation au changement climatique 5. Ressource en eaux souterraines et eaux superficielles libres ou Stockées 6. optimisation de l'usage des ressources en eau B- Soutenir localement les actions des acteurs qui accompagnent les exploitants forestiers vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement et adaptées au changement climatique C- Relayer les dispositifs d'aides, en faveur de la transition énergétique et écologique (ex ci-dessous)		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chambre d'Agrilculture	
Ressources humaines internes	Chargé de mission TEE	
Partenaires	CD24, DDT, CRPF, Interbois, CUMA,… CC, communes	
Moyens techniques	Mise à disposition gratuite de salles pour les réunions et les formations	
Coût de l'action pour la CC		***Coût global :*** Modéré
Autres financements	Aides à la sylviculture, à l'agriculture AMI régional	
Freins / Points de vigilance	Frein : -Le changement de pratiques culturales et sylvicoles nécessite souvent une prise de conscience de la part des agriculteurs et propriétaires forestiers. Il peut par ailleurs impliquer des modifications importantes dans le fonctionnement des exploitations. Un temps d'adaptation est donc nécessaire, pendant lequel une	***Facilité de mise en œuvre :*** Difficile

	baisse de rendement peut survenir. -Un important travail de fédération des acteurs est à mettre en place, qui pourrait être compliqué du fait de la multitude des partenaires. -le morcellement forestier rend l'exploitation difficile. De plus, l'exploitation forestière doit être conduite de manière soutenable, notamment en ce qui concerne le tassement des sols. De nombreux petits propriétaires forestiers ne se sentent pas concernés par l'exploitation de leurs parcelles : ils sont difficiles à mobiliser.	
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019106_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

Aides à l'agriculture

- Certification environnementale des exploitations agricoles AREA : Les structures de conseil référencées dans le cadre de la certification environnementale, dont la Chambre d'agriculture de la Dordogne, perçoivent, pour le compte des agriculteurs, l'aide au conseil pour l'accompagnement vers la certification, à hauteur de 300€ par exploitation certifiée. Plus d'information sur : https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/certification-environnementale-des-exploitations-agricoles-area
- Aides pour la certification environnementale des exploitations HVE : de 200€ à 440€ par exploitation certifiée. Plus d'informations sur : https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/certification-environnementale-des-exploitations-agricoles-hve-haute-valeur-environnementale
- Aide liée au Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitants agricoles (PCAE) : financement de 30% des investissement, plafonné à 40 000€ et avec un seuil de 3 000€. Les agriculteurs biologiques, certifié HVE 3 ou les jeunes agriculteurs ont une bonification de 5%. Plus d'information sur : https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/pcae-investissements-en-culture-maraichere-petits-fruits-horticulture-et-arboriculture
- Aide à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique : en fonction du type de production, entre 25 et 900 €/ha/an. Plus d'information sur : http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/08_aides_a_la_conversion_et_au_maintien_de_lab.pdf
- Dispositif d'aides du Département sur la filière animale et végétale et sur les circuits courts en faveur de la transition énergétique et écologique (voir fichier pdf CD24)

024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

3. Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables

3.3. Accompagner les démarches durables

Fiche action 3.3.4 Accompagner l'évolution des pratiques et des process durables en entreprises

Description de l'action		
Mettre en place une convention avec la CCI et la CMA, pour un accompagnement renforcé des entreprises via notamment : -Les pré-diagnostics énergie -Les actions TPE/PME gagnantes à tous les coups -une prise en charge des diagnostics énergie, flux et économie circulaire		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission Dév. Eco	
Ressources humaines internes	Chargé de mission TEE	
Partenaires	CCI, CMA,	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour la CC	Coût de la convention / Convention possible à l'échelle de 2 EPCI	***Coût global :*** Modéré
Autres financements	- Aide de la région "Actions collectives dans l'économie circulaire". Subventions de 80% maximum pour les missions d'intérêt général et 50% maximum pour les pôle d'innovation.[1] - Aides pour la création d'activité en économie circulaire : subvention de 60% maximum par la région Nouvelle Aquitaine[2].	
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Difficile
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

[1] Plus d'information sur : https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/actions-collectives-dans-leconomie-circulaire
[2] Détail de l'aide : https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/transition-energetique-et-ecologique/creation-de-nouvelles-activites-en-economie-circulaire

Aides sur les entreprises
- Dispositif « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts » de l'ADEME : https://www.gagnantessurtouslescouts.fr/

- Aide concernant l'écologie industrielle territoriale sur la réduction et valorisation des déchets : financement d'un animateur dédié à l'EIT, sur une durée de 2 ans et plafonné à 50 000€/an/territoire. Aides aux dépenses externes liées au plan d'action plafonnée à 6 000€. Plus d'informations sur : https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/EITNA2019-81

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_43-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

- Aide à la "Compétitivité énergétique des entreprises " : subvention de 50% des frais d'études ; de 30 à 50% des frais d'investissement pour la mesure des consommations (selon la taille de l'entreprise) ; de 45 à 65% d'aides de substitution aux énergies fossiles par des ENR. Plus d'information sur : https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2018-08/AAPEntreprises_energie_2018.pdf
- Aide concernant l'économie circulaire, la réduction des impacts environnementaux et les démarches de responsabilité sociale : subvention maximale de 70% de la région Nouvelle Aquitaine pour études. Plus d'informations sur : https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/transition-energetique-et-ecologique/conseil-leconomie-circulaire

024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

3. Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables

3.3. Accompagner les démarches durables

Fiche action 3.3.5 Élaborer une stratégie de tourisme durable

Description de l'action		
- Identifier les enjeux et les bonnes pratiques existantes en matière de tourisme durable sur le territoire - Mobiliser les acteurs du tourisme		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Service Tourisme	
Ressources humaines internes		
Partenaires	PPV, PNR-PL,SCOT	
Moyens techniques	AMO ?	
Coût de l'action pour la CC	Coût de l'AMO ?	***Coût global :*** Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance	Adhésion des acteurs de la filière touristique	***Facilité de mise en œuvre :*** Difficile
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

Référence : Fiche cit'ergie 6.3.2.

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

4. Se déplacer moins et mieux

4.1. Intégrer la question de la mobilité dans les documents d'urbanisme

Fiche action 4.1.1 Limiter l'étalement urbain et réinvestir les centres-bourg

Description de l'action		
Objectif de densification et de limitation de surface constructible		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission planification en urbanisme	
Ressources humaines internes	PLUi, SCOT	
Partenaires	Syndicat mixte du SCOT	
Moyens techniques	PLUi	
Coût de l'action pour la CC		***Coût global :*** Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Difficile
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2026	

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

4. Se déplacer moins et mieux

4.1. Intégrer la question de la mobilité dans les documents d'urbanisme

Fiche action 4.1.2 Développer les cheminements doux (réseau et infrastructure) et les connecter avec ceux des territoires voisins

Description de l'action		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Communes	
Ressources humaines internes	Chargé de mission TEE	
Partenaires	Communes,Ademe, Région, PNR-PL,…	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour la CC		***Coût global :*** Elevé et nécessité de recherche de financement complémentaire
Autres financements	AAP ADEME vélo et territoire AAP régional France Mobilité	
Freins / Points de vigilance	compétence essentiellement communale	***Facilité de mise en œuvre :*** Modérée
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

4. Se déplacer moins et mieux

4.2. Organiser la mobilité sur le territoire

Fiche action 4.2.1 Organiser les mobilités sur le territoire visant les pratiques multimodales (gares, TransPérigord, bus scolaires, co-voiturage, vélo,…)

Description de l'action		
-Planifier des actions pour limiter l'usage de la voiture individuelle et développer les modes alternatifs de déplacement , Réflexion / stratégie à différentes échelles de territoire -Communiquer sur les modes de transports collectifs existants -Améliorer le nombre et les horaires des dessertes des cars		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Région Nouvelle-Aquitaine	
Ressources humaines internes		
Partenaires	CC, plateforme mobilité, SCOT, Transpérigord, Syndicat de transports, Agir -Abcd	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour la CC		***Coût global :*** Nul ou faible
Autres financements	AAP France Mobilité	
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Difficile
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

Référence : Fiche cit'ergie en 1.2.2.

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

4. Se déplacer moins et mieux

4.2. Organiser la mobilité sur le territoire

Fiche action 4.2.2 Développer l'utilisation des véhicules à énergie alternative

Description de l'action		
-Soutenir le déploiement des bornes de recharge électrique -Mieux faire connaître l'application de réservation des bornes de recharge électrique -Source d'énergie / recyclage des batteries -Réfléchir au développement des réseaux et véhicules à autres énergies renouvelables (Bio-GNV, hydrogène,…)		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes		
Partenaires	SDE24, plateforme mobilité, GRDF	
Moyens techniques	Convention avec SDE24	
Coût de l'action pour la CC		***Coût global :*** Modéré
Autres financements	AAP Régional mobilité électrique et Bio GNV groupement d'achat de véhicules électriques du SDE 24	
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Difficile
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2026	

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

4. Se déplacer moins et mieux

4.2. Organiser la mobilité sur le territoire

Fiche action 4.2.3 Développer le système de navette sur l'ensemble du territoire intercommunal et à destination d'un public varié

Description de l'action		
Réorganisation des navettes en interne : Voir/définir les objectifs et les lieux Penser le développement d'un service de transport à la demande et taxis sociaux,… Développement de school bus adapté pour les centres-bourgs structurants du territoire) – utilisation pour emmener les personnes âgées au marché ou pour les touristes en période estivale (si adaptation avec plateforme)		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes		
Partenaires	CIAS,plateforme mobilité,Asso ABCD Agir	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour la CC		***Coût global :*** Elevé et nécessité de recherche de financement complémentaire
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Difficile
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

4. Se déplacer moins et mieux

4.2. Organiser la mobilité sur le territoire

Fiche action 4.2.4 Optimiser le flux de marchandises

Description de l'action		
- Rassembler les acteurs de la logistique et de la gestion des flux en un groupe de travail pour en discuter, notamment sur 2 produits possibles : carrière + bois - Envisager la mise en place de plateforme de chargement (ex. de Belvès)		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission Dév. Eco	
Ressources humaines internes	Chargé mission TEE	
Partenaires	PPV, CCI, entreprises, SNCF	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour la CC		***Coût global :*** Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance	Frein : Pb de concurrence.	***Facilité de mise en œuvre :*** Difficile
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

4. Se déplacer moins et mieux

4.3. Innover pour la mobilité

Fiche action 4.3.1 Développer des nouvelles formes de mobilité

Description de l'action		
Par exemple (en projet ou existant déjà à l'échelle du Périgord Vert) -promouvoir le dispositif Car 24 -Lien entre vélo électrique et gares : location de vélos -Projet Pouce vert (covoiturage solidaire- expérimentation en cours dans le nontronnais et duplicable), -projet Tourisgo (remplir les lignes de bus à vide) -Développer les accès doux (piétons, vélos) aux écoles (pédibus, schoolbus…)		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Plateforme mobilité	
Ressources humaines internes	Chargé mission TEE	
Partenaires	CC, communes, CD24, Région, Agir-ABCD	
Moyens techniques	Pour la mise en place de pédibus-vélobus : prévoir un aménagement de voiries (passages piétons, marquage des arrêts), équipement des parents (gilets fluorescents...).	
Coût de l'action pour la CC	Soutien financier à la plateforme mobilité = 3 687 €/ an Pédibus : compter environ 1000€ par école	***Coût global :*** Modéré
Autres financements	AAP régional Expérimentation de solutions de mobilité innovantes France Mobilité	
Freins / Points de vigilance	Frein: Développer la couverture numérique du territoire	***Facilité de mise en œuvre :*** Modérée
Échéancier	2020-2026	

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

4. Se déplacer moins et mieux

4.3. Innover pour la mobilité

Fiche action 4.3.2 Développer les tiers-lieux pour le télé-travail et le co-working

Description de l'action		
-Inventaire des tiers-lieux existants sur le territoire et sur les collectivités adjacentes et étudier leur dynamique -identifier les besoins des partenaires économiques -inventaire des locaux adaptés disponibles -communiquer sur l'action -identifier le portage et l'animation adaptés -expérimentation		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission Dév. Eco	
Ressources humaines internes		
Partenaires	PPV,acteurs économiques, Périgord numérique	
Moyens techniques	Besoin de communication	
Coût de l'action pour la CC	Coût acquisition/rénovation locaux	***Coût global :*** Elevé et nécessité de recherche de financement complémentaire
Autres financements	AMI Régional Tiers-Lieux au travail[1]	
Freins / Points de vigilance	Frein : Développer la couverture numérique du territoire	***Facilité de mise en œuvre :*** Difficile
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

[1] AMI Tiers-Lieux 2019-2021 jusqu'au 01/09/2021 : https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/tiers-lieux-2019-2021

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

4. Se déplacer moins et mieux

4.3. Innover pour la mobilité

Fiche action 4.3.3 Développer le partage de véhicules

Description de l'action		
- Mutualisation des flottes entre structures - Mise-à-disposition de voitures ou vélos («électriques) partagés : un véhicule de collectivité en journée peut devenir un véhicule partagé hors heures ouvrées (gestion par une association par exemple)		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes	Services techniques en charge de la flotte des véhicules, service Administration générale (assurance)	
Partenaires	Plateforme mobilité,acteurs économiques,…	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour la CC		***Coût global :*** Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Difficile
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

4. Se déplacer moins et mieux

4.3. Innover pour la mobilité

Fiche action 4.3.4 Développer des services de proximité (permanences, services ambulants, visio-conférences…)

Description de l'action		
-identifier les services existants -identifier les besoins des acteurs et du territoire -créer et développer les services de proximité identifiés comme pertinents (Ex : Bibliobus, Maisons des services publiques mobile, maison médicale /de santé, tournées médicales ou télémédecine, épicerie ambulante, missions locales, conseils en mobilité, conseil info-énergie, services sociaux,….)		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes	Chargé de mission Dév. Eco	
Partenaires	PPV, CD24, Région, ARS, Plateforme MOVER …	
Moyens techniques	Mutualiser les moyens (véhicules ou salles équipées)	
Coût de l'action pour la CC		***Coût global :*** Elevé et nécessité de recherche de financement complémentaire
Autres financements		
Freins / Points de vigilance	frein : Développer la couverture numérique du territoire	***Facilité de mise en œuvre :*** Difficile
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

Préfecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

5. Aménager un territoire adapté au changement climatique et résilient

5.1. Prise en compte de la thématique climat – air – énergie dans les politiques

Fiche action 5.1.1 Prendre en compte les risques naturels liés au changement climatique dans les documents d'urbanisme

Description de l'action		
Choix de zonage et d'aménagement urbain, pour limiter et prévenir les risques liés aux inondations, aux retraits et gonflements des argiles, aux incendies,….		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission planification en urbanisme	
Ressources humaines internes		
Partenaires	Syndicat mixte du SCOT, SDIS,	
Moyens techniques	PLUi, Règlement ADS	
Coût de l'action pour la CC		***Coût global :*** Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Modérée
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2026	

Préfecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

5. Aménagement du territoire adapté au changement climatique et résilient

5.1. Prise en compte de la thématique climat – air – énergie dans les politiques

Fiche action 5.1.2 Promouvoir la prescription bois dans les PLUi

Description de l'action		
Interbois et le PNR peuvent fournir des idées et des exemples, voire des contacts (les bons MOE)		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission planification en urbanisme	
Ressources humaines internes		
Partenaires	Syndicat mixte du SCOT, Interbois, PNRPL	
Moyens techniques	PLUI	
Coût de l'action pour la CC		***Coût global :*** Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Facile
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2026	

Préfecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

5. Aménager un territoire adapté au changement climatique et résilient

5.1. Prise en compte de la thématique climat – air – énergie dans les politiques

Fiche action 5.1.3 Systématiser la concertation et la co-construction avec les acteurs locaux lors de nouveaux projets structurants

Description de l'action		
Création et organisation d'un grenelle sur la Transition énergétique et écologique		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Syndicat mixte du SCOT	
Ressources humaines internes	Chargé de mission TEE	
Partenaires	PNR-PL, DDT,…	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour la CC		***Coût global :*** Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Modérée
Échéancier	2020-2026	

Préfecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

5. Aménager un territoire adapté au changement climatique et résilient

5.1. Prise en compte de la thématique climat – air – énergie dans les politiques

Fiche action 5.1.4 Définir et mettre en œuvre la politique de prévention et de gestion des déchets

Description de l'action		
-Prévention et gestion des déchets conforme à la réglementation au sein des services, respect de l'obligation de tri 5 flux pour les services -Mise en œuvre d'actions de réduction des déchets au sein des services -Animer les entreprises du territoire (mise en œuvre par les acteurs économiques d'une dynamique d'écologie industrielle et territoriale et/ou de gestion collective des déchets, susciter des démarches d'économie circulaire…) - Communication auprès de la population sur la réduction des déchets, tri sélectif et compostage Exemples :Organisation de collecte des déchets plastiques agricoles, via une convention de la CCPL avec ADIVALOR, Travail avec Paprec Agro pour valorisation des déchets verts produits localement, collaboration avec le SMD3 pour la réduction des déchets ménagers		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes	Chargé de mission TEE	
Partenaires	SMD3,SMCTOM, Adivalor, Entreprises (Paprec...), CCI/CMA	
Moyens techniques	Redevance incitative (SMCTOM)	
Coût de l'action pour la CC	Collecte ADIVALOR : achat de sacs 500 L = 500 € Achat pour 10 sites (composteur 15 €, poubelle fermentescible, poubelle recyclage, poubelle déchets ultimes) = 300 €	***Coût global :*** Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Modérée
Échéancier	2020-2026	

Référence : Fiche cit'ergie 1.2.3.

Préfecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

5. Aménager un territoire adapté au changement climatique et résilient

5.1. Prise en compte de la thématique climat – air – énergie dans les politiques

Fiche action 5.1.5 Définir une charte d'aménagement des Zones d'Activités Economiques (ZAE)

Description de l'action		
Pour renforcer l'intégration paysagère, la bonne gestion des déchets, des déplacements, des espaces verts, de l'eau, …		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission Dév. Eco	
Ressources humaines internes	Chargé de mission TEE	
Partenaires	PLUi, SCOT	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour la CC		***Coût global :*** Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Modérée
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

Préfecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

5. Aménager un territoire adapté au changement climatique et résilient

5.1. Prise en compte de la thématique climat – air – énergie dans les politiques

Fiche action 5.1.6 Adapter les réseaux de distribution d'énergies aux évolutions induites par la transition énergétique

Description de l'action

1. Réseau électrique

o Sécuriser le réseau : réduire la fracture électrique

Le SDE 24 s'est engagé dans une stratégie de sécurisation de son réseau électrique

- Eradication des fils nus en zone rurale en 2020 : les fils nus sont les plus fragiles et les plus susceptibles d'engendrer des coupures.
- Programmes de renforcement des départs basse tension afin d'éviter les risques de chutes de tension.

La sécurisation répond à un double enjeu :

- L'accès de tous à une électricité de qualité, dans un contexte d'augmentation des besoins d'électricité spécifique (domotique, santé, pompes à chaleur …)
- L'adaptation au changement climatique et à la multiplication possible des événements naturels extrêmes (tempêtes).

o Adapter le réseau au changement des modes de consommation induits par la transition énergétique :

La maîtrise de la demande en énergie aboutira à une diminution des consommations d'électricité soutirée au réseau. En théorie, cette évolution devrait permettre d'éviter des travaux de renforcement des réseaux.

Cependant, deux usages importants de l'électricité se développent et tempèreront la diminution de consommation :

- L'électricité spécifique (informatique, électroménager, …), dont la consommation est plutôt jusqu'ici en augmentation ;
- La mobilité, qui émerge comme un nouvel usage.

o Accueillir les productions d'électricité renouvelables

- Raccordement des grandes unités :

Les modalités d'injection au réseau de l'électricité des grandes installations de productions sont prévues dans le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3RENR). Le schéma actuellement en vigueur ne prévoit que très peu de capacité d'accueil sur les deux postes sources de la CCDB (moins de 3 MW) et l'unique poste source de la CCPL (0,3 MW). Un nouveau Schéma est en cours de définition et devra prendre en compte les nombreux projets du territoire. Le SDE 24 participe aux travaux du S3RENR.

- Intégration des installations de production de petite dimension dans le réseau basse tension : développement des smart grids.

Le développement du photovoltaïque se fera également par la multiplication de petites installations

injectées sur le réseau basse tension. En fonction du profil de consommation du réseau, ces productions sont susceptibles de créer des surtensions sur le réseau.

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_21-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

Outre l'adaptation du réseau électrique, l'injection massive d'EnR au réseau pourra également être facilitée par un pilotage intelligent du réseau afin d'assurer l'équilibre consommation-production de manière très locale (smart grid) :

- évolution des rythmes de certaines consommations ;
- autoconsommation ;
- recours au stockage.

Dans le cadre de son projet Smart Périgord à Saint-Léon-sur-Vézère, le SDE 24 étudie l'effet de la transition énergétique sur la consommation et le réseau électrique.

Le développement de l'autoconsommation est encouragé. Il doit permettre d'éviter des renforcements du réseau à condition qu'il s'appuie sur un dispositif de stockage ou un déplacement de consommations, le réseau basse tension étant dimensionné pour répondre à la pointe hivernale, sur laquelle la production photovoltaïque est sans effet.

2. Réseaux de gaz

o Faire évoluer les réseaux de gaz

Le SDE 24 va réaliser un schéma directeur gaz destiné à étudier le potentiel de développement des réseaux de gaz.

o Adapter le réseau au changement des modes de consommation induits par la transition énergétique :

La maîtrise de la demande en énergie aboutira à une diminution importante des consommations de gaz pour le besoin de chauffage.

Néanmoins, un nouvel usage du gaz naturel se développe pour la mobilité (GNV – Gaz Naturel Véhicules).

o Accueillir les productions d'électricité renouvelables

L'objectif de production de gaz par méthanisation devra se traduire par :

- Le raccordement des unités décentralisées de méthanisation ;
- L'adaptation des réseaux : la production de biométhane étant constante dans l'année, elle rencontrera rapidement le « talon » de consommation estivale des 2 Communautés de Communes. Dès lors, elle devra être injectée au réseau de transport, y compris le cas échéant par « rebours » depuis le réseau de distribution.
- L'usage de mobilité, qui ne connaît pas la saisonnalité de l'usage de chauffage et correspond donc au profil de production de biogaz.

Moyens de mise en œuvre	
Maître d'ouvrage / Pilote	SDE 24
Ressources humaines internes	Equipes techniques du SDE 24
Partenaires	Enedis : réseau urbain et moyenne tension, raccordement des installations (avec RTE) GrDF GRTGaz : travaux sur le réseau, raccordement des installations EnR
Moyens techniques	

Coût de l'action pour la CC	Budget annuel électrification du SDE 24	***Coût global :*** Elevé mais avec financement déjà identifié
Autres financements	Etat : Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE) Budget d'investissement des concessionnaires	
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Modérée
Échéancier	Programme d'éradication des fils nus : 2015-2020 Programme Pluriannuel d'Investissement du SDE : 2014-2020 et 2020-2026	

AR Prefecture
024-242460752-20191213-2019_6_2s-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

Préfecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

5. Aménager un territoire adapté au changement climatique et résilient

5.2. Gestion durable des ressources naturelles

Fiche action 5.2.1 Développer et gérer durablement les espaces verts

Description de l'action		
-Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts et des pratiques alternatives aux produits phytosanitaires sur les espaces verts communautaires -Sensibiliser les habitants à la gestion différenciée et aux pratiques alternatives aux produits phytosanitaires -Accompagner les communes du territoire dans la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts et des pratiques alternatives aux produits phytosanitaires (organisation de session de formation en interne, AMO pour diagnostics communaux et conception de projets...) Exemples de pratiques à développer : choix d'espèces indigènes peu gourmandes en eau et mellifères, fauchage tardif, utilisation de paillis –BRF, taille douce, pratiques alternatives aux produits phytosanitaires (Charte Zéro Phyto), gestion de l'arrosage, tonte par des moutons ou par traction animale, débardage par traction animale, favoriser les espèces mellifères en prairies fleuries tout au long de l'année ou lors de l'implantation de haies,…		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Service espaces verts	
Ressources humaines internes		
Partenaires	Communes(services espaces vert), CRPF, PNR-PL, CD24, FREDON…	
Moyens techniques	Formation mise en place par le CD24	
Coût de l'action pour la CC		***Coût global :*** Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Modérée
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2026	

Référence : Fiche cit'ergie 3.3.4.

Préfecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

5. Aménager un territoire adapté au changement climatique et résilient

5.2. Gestion durable des ressources naturelles

Fiche action 5.2.2 Préserver la biodiversité du territoire

Description de l'action
-Sensibilisation, vulgarisation auprès des élus et les citoyens (ex : sur les avantages des extinctions des éclairages nocturnes) -Réduire les impacts de l'éclairage sur la biodiversité nocturne (en lien avec le projet Réserve Internationale de Ciel Etoilé du PNRPL) -Mettre en place des actions de préservation de la biodiversité contribuant à l'adaptation au changement climatique et à l'amélioration du cadre de vie (Favoriser l'implantation de haies variées et adaptées au territoire, restauration de zones humides, déminéralisation des espaces urbains non bâtis, cours d'école, d'immeubles, voiries), actions de valorisation écologique des espaces publics (parcs, dents creuses, friches industrielles, rive des plans et cours d'eau...) -Promouvoir des outils de contractualisation et de maitrise foncière transversaux dans lesquels la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources constitue un pilier majeur (Bail rural à clauses environnementales, mesures agro environnementale territorialisée...) La Maison Numérique de la Biodiversité co-anime, avec le SDE 24, un groupe de travail au niveau départemental constitué des "chargé(e)s de mission" PCAET. A partir de bases de données et de cartographies relatives à la biodiversité, aux ressources en eau, aux agro-écosystèmes et aux sylvo-écosystèmes, il s'agira de produire des indicateurs permettant d'évaluer l'impact du changement climatique et d'alimenter les plans d'actions des EPCI sur le volet adaptation.

Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes	Chargé de mission planification en urbanisme	
Partenaires	Communes, Prom'haies, CPIE, PNRPL, CEN, CA ...	
Moyens techniques	PLUi	
Coût de l'action pour la CC		***Coût global :*** Modéré
Autres financements	AAP régional Continuités écologiques	
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Modérée
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2026	

AR Prefecture

024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

Préfecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

5. Aménagement territoire adapté au changement climatique et résilient

5.2. Gestion durable des ressources naturelles

Fiche action 5.2.3 Protéger la ressource eau (en quantité et qualité)

Description de l'action		
- améliorer le stockage de l'eau dans les nappes et les sols qui se gorgent de volumes conséquents et les transfèrent vers le sous-sol : planter des haies, protéger les zones humides, arrêter l'artificialisation des terres et favoriser la perméabilisation des sols (au niveau des parkings, des allées et voies vertes), - réaliser une étude des réseaux eaux et assainissement à l'échelle de l'intercommunalité en prévision de la prise de compétence par la CC - Mettre en place un Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux :anticiper les conséquences résultant de la raréfaction de la ressource exploitée, due à l'augmentation de la concentration du milieu en polluants et au développement du danger microbiologique, prévenir les situations de crise sur un système d'exploitation (inondations, panne électrique, risque technologique), rationaliser la planification du renouvellement des infrastructures et des investissements au regard des enjeux de santé publique et améliorer l'efficience des installations.		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Service environnement	
Ressources humaines internes	(compétences GEMAPI, SPANC)	
Partenaires	Communes(compétences AEP, AC), EPIDOR, PNR-PL, Syndicats de rivières, Fédération de pêches, Chambre d'agriculture, Agence de l'eau, Entreprises prestataires (SAUR, SOGEDO…), CD24, SMDE,syndicat mixte du SCOT	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour la CC	Coût délégation service public Taxe GEMAPI Coût de l'audit des réseaux	***Coût global :*** Elevé et nécessité de recherche de financement complémentaire
Autres financements	11èmeprogramme d'intervention de l'Agence Adour-Garonne : 50 % d'aides pour mise en place d'un PGSSE Projet Dordogne 2050 EPIDOR	
Freins / Points de vigilance	Frein : date de prise de compétence eau et assainissement	***Facilité de mise en œuvre :*** Difficile
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2026	

Préfecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

5. Aménagement du territoire adapté au changement climatique et résilient

5.2. Gestion durable des ressources naturelles

Fiche action 5.2.4 Diffuser les supports et outils de communication des partenaires

Description de l'action		
Gestion des ripisylves, des forêts, lutte contre les espèces invasives (grenouille taureau, ambroisie, frelon asiatique notamment), choix d'espèces locales,… Eduquer les citoyens à une meilleure utilisation de l'eau potable		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargée de mission TEE	
Ressources humaines internes	Chargé de communication	
Partenaires	PNR-PL, CAUE, CRPF, SRBD, SMBI, Epidor, Agence de l'eau	
Moyens techniques	Convention Grenouille Taureau avec le PNRPL	
Coût de l'action pour la CC	Coût annuel de la convention Grenouille Taureau avec le PNRPL = 925 €	***Coût global :*** Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Facile
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2026	

Préfecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

5. Aménagement du territoire adapté au changement climatique et résilient

5.2. Gestion durable des ressources naturelles

Fiche action 5.2.5 Favoriser le maintien des stocks de carbone dans les espaces agricoles, forestiers et naturels

Description de l'action

-Développer et améliorer les pratiques agricoles, via des actions portées par la Chambre d'agriculture dans le cadre du plan d'actions régional Clima Fil Agri- ex : Développer et améliorer l'efficacité des couverts végétaux (y compris en inter-rangs, en prairie et dans les bandes enherbées) et des cultures intermédiaires ; Favoriser les techniques de conservation des sols ; Développer les cultures associées ; Développer le bocage (implantation des haies) et l'agroforesterie
-Promouvoir le Label Bas carbone, notamment pour la reconstitution des peuplements forestiers dégradés-Les collectivités pourraient identifier les porteurs de projets locaux (lotisseur, entreprise,…) ou nationaux (via la liste des obligés aux bilans GES disponible auprès de la DREAL) et les diriger vers le CNPF. Celui-ci pourrait alors mettre en lien les propriétaires forestiers et les porteurs de projet et aider à la rédaction des conventions.
-

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	CA	
Ressources humaines internes	Chargée de mission TEE Chargé de mission dév. Éco	
Partenaires	CRPF	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour la CC	Coût de formations spécifiques sur notre CCPL	***Coût global :*** Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Modérée
Échéancier	2020-2026	

Préfecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

5. Aménager un territoire adapté au changement climatique et résilient

5.3 Gérer les crises et prévenir la vulnérabilité des publics fragiles

Fiche action 5.3.1 Élaborer un schéma intercommunal ou communal, de Défense extérieure contre l'incendie (DECI)

Description de l'action		
-Transfert de compétence police spéciale des communes vers EPCI -Contrôle des points d'eau pour la Défense Incendie en régie -Mettre en cohérence les moyens de DECI avec les nouveaux zonages PLUi, mettre des emplacements réservés sur les chemins ruraux existants. -Adhésion au syndicat des pistes forestières et création de pistes DFCI (protection et défense incendie),		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission Prévention	
Ressources humaines internes		
Partenaires	Commune,SDIS	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour la CC	Coût du matériel, à mutualiser entre EPCI Coût de l'adhésion au syndicat des pistes forestières	***Coût global :*** Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Modérée
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

5. Aménager un territoire adapté au changement climatique et résilient

5.3. Gérer les crises et prévenir la vulnérabilité des publics fragiles

Fiche action 5.3.2 Aider les communes à déployer les PCS (plan communal de sauvegarde) et de DICRIM (dossier d'information communal sur les risques majeurs)

Description de l'action

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le Préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.
Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information (via le dossier d'information communal sur les risques majeurs- DICRIM), la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Il pourrait intégrer les premières phases d'un plan canicule (les autres déclenchées uniquement sur décision préfectorale) et un plan d'action sur l'ambroisie (risque allergie)

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Communes	
Ressources humaines internes	Chargé de mission Prévention	
Partenaires		
Moyens techniques	Mutualisation des moyens entre communes	
Coût de l'action pour la CC		***Coût global :*** Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Modérée
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

Le plan communal de sauvegarde (PCS) planifie les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.
https://observatoire-risques-nouvelle-aquitaine.fr/prevention/preparation-a-la-gestion-de-crise/plan-communal-de-sauvegarde-pcs/
https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Planification-et-exercices-de-Securite-civile
https://www.interieur.gouv.fr/content/download/73159/535169/file/guide%20PCS.pdf

Préfecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

5. Aménager un territoire adapté au changement climatique et résilient

5.3. Gérer les crises et prévenir la vulnérabilité des publics fragiles

Fiche action 5.3.3 Communication auprès de la population

Description de l'action		
-Mettre en place une communication adaptée sur les PCS auprès de la population -Réaliser des actions de sensibilisation sur le confort d'été dans les logements (ciblant les éco-gestes et les éléments de conception associés), sur le stockage d'eau individuel,…		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes	Chargé de communication	
Partenaires	Communes, CAUE, CPIE,…	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour la CC		***Coût global :*** Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Facile
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

6. Développer fortement les énergies renouvelables

6.1. Mener un repérage des potentiels et des projets pour le développement des ENR

Fiche action 6.1.1 Diffuser le cadastre solaire sur bâtiment publics et communiquer sur la volonté de développer des projets solaires sur toitures publiques

Description de l'action		
Communication et animation auprès des communes + lien avec projet citoyens		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes		
Partenaires	Communes, SDE24, PNRPL, CIRENA	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour la CC		***Coût global :*** Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Facile
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2026	

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

6. Développer fortement les énergies renouvelables

6.1. Mener un repérage des potentiels et des projets pour le développement des ENR

Fiche action 6.1.2 Déterminer des zones favorables aux ENR

Description de l'action		
- recenser les sols pollués et friches inutilisables, et les cartographier (utilisation de la base nationale BASOL + connaissance des élus et des citoyens) - Créer des partenariats avec les carrières pour identifier en amont les zones où l'exploitation sera arrêtée etoù il pourrait y avoir une installation de champs PV - recenser les parkings dans les zones commerciales et ZAE (pour le développement d'ombrières)		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes		
Partenaires	Ademe, Région, CD24, fédération des CUMA, SCOT, CA, PNRPL, SDE24,…	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour la CC	Coût études de préfaisabilité : autour de 5 000€	***Coût global :*** Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Modérée
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

6. Développer fortement les énergies renouvelables

6.1. Mener un repérage des potentiels et des projets pour le développement des ENR

Fiche action 6.1.3 Engager des études de faisabilité sur les secteurs identifiés comme équipables

Description de l'action		
- identifier les plus proches des postes sources - analyser potentiel sur les secteurs existants - Développer des partenariats public-privés pour le développement de projets territoriaux de production d'ENR ex : réseaux de chaleur par chaufferie bois ou géothermie, champs PV		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes		
Partenaires	Ademe, Région, CD24, Féd. CUMA 24, CA,	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour la CC	Coût de l'AMO	***Coût global :*** Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Modérée
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

6. Développer fortement les énergies renouvelables

6.2. Accompagner le développement des ENR

Fiche action 6.2.1 Développer les ENR sur le patrimoine public

Description de l'action		
Production des ENR – profiter des toitures des bâtiments publics pour développer le PV (Recenser les toitures, évaluer les travaux, planifier et budgéter) - Présenter le cadastre solaire bâtiments publics du SDE / PNRPL - Hiérarchiser les bâtiments des communes pour les motiver à agir - Suite à la réalisation du cadastre solaire, des notes d'opportunités seront produites par le SDE 24 sur les sites les plus pertinents. Cette étude permettra de préciser la valorisation envisagée (vente totale, autoconsommation), les volumes produits, les recettes, les charges,… - Partager les retours d'expérience sur le prix des installations (SDE, communes ayant déjà du PV)		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes		
Partenaires	Communes, PNRPL, CIRENA, Citoyenne solaire, SDE 24, Région NA, le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER, association technique)	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour la CC		***Coût global :*** Elevé et nécessité de recherche de financement complémentaire
Autres financements	Aide de la Région Nouvelle-Aquitaine « Photovoltaïque en autoconsommation individuelle et collectivité raccordé au réseau » : Appel à projet jusqu'au 15/12/2019[1] Contrats de projets territoriaux du département de la Dordogne	
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Facile
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2026	

[1] Plus d'informations sur : https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/transition-energetique-et-ecologique/photovoltaique-en-autoconsommation-individuelle-et-collectivite-raccorde-au-reseau

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

6. Développer fortement les énergies renouvelables

6.2. Accompagner le développement des ENR

Fiche action 6.2.2 Mettre en place un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur

Description de l'action		
-Organiser le pilotage : désigner un élu référent et un technicien responsable ; -Étudier la faisabilité de développement des réseaux sur le territoire, avec les acteurs de la distribution d'énergie -Affiner les potentiels de développement des ENR et de récupération sur le territoire -Déterminer les secteurs géographiques prioritaires de développement des ENR et de récupération		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes	Chargé de mission TEE	
Partenaires	Ademe, Région, SDE24, ENEDIS, GRDF,…	
Moyens techniques	PLUI, SCOT	
Coût de l'action pour la CC	Coût AMO	***Coût global :*** Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Modérée
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

Référence : Fiche Cit'ergie 1.2.1.

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

6. Développer fortement les énergies renouvelables

6.2. Accompagner le développement des ENR

Fiche action 6.2.3 Développer le financement participatif local

Description de l'action		
-Par la communication des dispositifs existants, -accompagner la structuration de collectifs citoyens : par l'organisation de réunions d'information, par la mise en relation avec les structures partenaires -mise à disposition des toitures du patrimoine public, -prise éventuelle de parts au capital des projets,		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes		
Partenaires	Ademe, Région, SDE24, PNR-PL, CIRENA,…	
Moyens techniques	Mise à disposition gratuite de locaux pour les réunions	
Coût de l'action pour la CC	Adhésion à CIRENA / Animation territoriale par CIRENA sur 2 ans : 10 000 €	***Coût global :*** Modéré
Autres financements	AAP ADEME -Region : AAP participatifs et citoyens pour la Transition énergétique[2]	
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Modérée
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires : 2021-2026	

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

6. Développer fortement les énergies renouvelables

6.2. Accompagner le développement des ENR

Fiche action 6.2.4 Inciter les citoyens, les entreprises, à développer et produire des énergies renouvelables (solaire, méthanisation, géothermie,…)

Description de l'action		
Communication via mag communautaire et diffusion d'info des partenaires Animation de réunions et /ou organisation d'évènements sur le sujet Suivi et accompagnement des projets émergeants		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes	Chargé de mission Dév. Eco. , Chargé de communication	
Partenaires	CAUE (Espace Info Energie) CIRENA, Citoyenne solaire le CRER (Association technique), la Région NA CA – CUMAs - Agriculteurs - PNR- Services de l'état syndicat de rivière - SRB ? – propriétaires,…	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour la CC	Coût de formations sur les ENR	***Coût global :*** Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance	Points de vigilance :communication en amont des projets et concertation avec les acteurs locaux et les citoyens pour intégrer les projets dans une économie circulaire locale, veiller à l'éco-conception et permettre une meilleure acceptabilité des projets	***Facilité de mise en œuvre :*** Modérée
Échéancier	2020-2026	

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_28-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

6. Développer fortement les énergies renouvelables

6.2. Accompagner le développement des ENR

Fiche action 6.2.5 Grouper des opérations ENR réseaux de chaleur (chaufferie bois et/ou géothermie)

Description de l'action		
1 groupement sur le mandat		
Moyens de mise en œuvre		
Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes	Chargé de Dév. Eco.	
Partenaires	Communes, FD CUMA, ADEME, CD24	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour la CC		***Coût global :*** Elevé et nécessité de recherche de financement complémentaire
Autres financements	Fonds chaleur de l'ADEME FD CUMA 24[1]	
Freins / Points de vigilance		***Facilité de mise en œuvre :*** Difficile
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

[1] http://www.dordogne.cuma.fr/content/bois-energie-2

non approuvé

AR Prefecture
024-242490752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

4. GLOSSAIRE

Abréviations

AAP	Appel à projet
ADS	Autorisation d'urbanisme
AEP	Approvisionnement en Eau Potable
AMAP	Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne
AMI	Appel à manifestation d'intérêt
AMO	Assistance à Maîtrise d'ouvrage
AREA	Certification environnementale de l'agriculture (Agriculture Respectueuse de l'environnement en Nouvelle-Aquitaine)
AREC	Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat en Nouvelle-Aquitaine
ATD	Agence Technique Départementale
BASOL	Base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués
BBC	Bâtiment Basse Consommation
BD TOPO	Base de données cartographiques de l'IGN
BEPOS	Bâtiment à Energie Positive
bio-GNV	Gaz Naturel Véhicule d'origine biogénique (issu de méthanisation)
CEE	Certificat d'Economie d'Energie
Cit'ergie	Labellisation européenne des démarches énergie-climat des collectivités
CIVE	Culture intermédiaire à vocation énergétique
CITEPA	Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique
CLIT	Comité local installation transmission
COPIL	Comité de pilotage
CORINE Land Cover	Base de données européenne d'occupation biophysique des sols, différenciant donc les sols artificialisés, les cultures, les forêts, les prairies, selon différents niveaux de détail.
COTECH	Comité technique
CREAC	Centre Régional d'Eco-énergétique d'Aquitaine
CRER	Centre Régional des Energies Renouvelables
CLER	Comité de Liaison des Energies Renouvelables
DBO5	Indicateur de la charge
DD	Développement Durable
DECI	Défense extérieure contre l'incendie
DICRIM	Dossier d'information communal sur les risques majeurs
EIE	Espace Info Energie
EIT	Ecologie industrielle et territoriale
ENR	Energie renouvelable
ENR&R	Energie renouvelable & de récupération
EPCI	Etablissement Public de coopération intercommunale
ESS	Economie sociale et solidaire
ETP	Equivalent temps plein
FACE	Fonds d'amortissement des charges d'électrification
FAEP	Famille à Energie Positive

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

GEMAPI	Gestion des eaux, des milieux aquatiques et protection contre les inondations
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
GT	Groupe de Travail
HLM	Habitat à Loyer Modéré
HVE	Haute Valeur Environnementale
IKV	Indemnité kilométrique Vélo
IFN	Inventaire Forestier National
IGN	Institut Géographique National
LEADER	Programme européen qui vise à soutenir des projets pilotes en zone rurale
LED	Diode électroluminescente (abrégé en LED, de l'anglais : light-emitting diode)
LTECV	Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte
MAEC	Mesures agri-environnementales et climatiques
MDE	Maîtrise de l'Energie
MNB	Maison numérique de la biodiversité
MObiVe	Abonnement aux bornes de recharge pour véhicule électrique en Nouvelle Aquitaine
MOE	Maîtrise d'Œuvre
OCMR	Opérations Collectives en Milieu Rural
ODH24	Observatoire départemental de l'Habitat de la Dordogne
OPAH-RR	Opération Programmée de l'Habitat - Revitalisation rurale
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PAT	Plan Alimentaire Territorial
PCAET	Plan climat air énergie territorial
PCS	Plan communal de sauvegarde
PDA	Plan de déplacement administration
PDE	Plan de déplacement entreprise
PDH	Plan départemental de l'habitat
PDIE	Plan de déplacement interentreprise
Périgéo	Service de cartographie numérique de l'ATD
PGRI	Plan de Gestion des Risques Inondations
PLH	Programme local de l'Habitat
PLUi	Plan local d'urbanisme intercommunal
PNAAPD	Plan national d'action pour des achats publics durables
PNACC	Plan national d'adaptation au changement climatique
PNSE	Plan national santé-environnement
PPA	Plan de protection de l'atmosphère
PPE	Programme pluriannuel de l'énergie
PPRI	Plan de prévention des risques inondation
PPFCI	Plan de Protection des Forêts Contre l'Incendie
PREPA	Plan de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques
PREB	Programme de rénovation énergétique des bâtiments
PV	Photovoltaïque
QAI	Qualité de l'air intérieur
RAC	Réseau Action Climat
RICE	Réserve internationale de ciel étoilé

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

RTE	Réseau de Transport d'Electricité
S3RENR	Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SARE	Service d'accompagnement régional énergétique
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SDASP	Schéma départemental d'accessibilité des services publics
SIE	Système d'information sur l'eau
SMBI	Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle
SNBC	Stratégie nationale bas carbone
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable, et d'Egalité des Territoires
SRBD	Syndicat Mixte de Rivière du Bassin de la Dronne
SRCAE	Schéma régional du climat de l'air et de l'énergie
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SRRR	Schéma régional de raccordement au réseau
TEE	Transition énergétique et écologique
TEPCV	Territoire à énergie positive pour la croissance verte
TEPOS	Territoire à énergie positive
TPE/PME	Très Petite Entreprise / Petite ou Moyenne Entreprise
ZAE	Zone d'activité économique
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Partenaires du plan climat

(FD) CUMA	(Fédération Départementale des) Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole
ABF	Architectes des Bâtiments de France
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
ADIL (24)	Agence Départementale d'Information sur le Logement
Agence de l'eau Adour Garonne	
Agir ABCD	Association de retraités bénévoles venant en aide aux pays en voie de développement
Agrobio Périgord	Association de développement de l'agriculture biologique en Dordogne
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
ARS	Agence Régionale de Santé
ARTEE	Agence régionale pour les travaux d'économies d'énergie
ATD (24)	Agence Technique Départementale
CA (24)	Chambre d'Agriculture
CAF	Caisse d'Allocation Familiale
CAPEB	Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
Car24	Dispositif déployé par l'association Agir ABCD
CARTTE	Caisse d'avances pour la rénovation thermique et la transition énergétique
CAUE (24)	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et de l'Environnement
CC	Communauté de communes
CCDB	Communauté de communes Dronne et Belle
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie

AR Préfecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

CCPL	Communauté de communes Périgord-Limousin
CD24	Conseil Départemental de la Dordogne
CEN Aquitaine	Conservatoire d'Espace Nature
CIAS	Centre Intercommunal d'Action Sociale
CIRENA	Citoyens en Réseau Energie Nouvelle Aquitaine
CMA	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CPIE	Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement
CRDA	Création dynamique agricole, association locale d'agriculteurs
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
DDT	Direction Départementale des Territoires
DREAL	Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EDF	Electricité de France
ENEDIS	Ex-ERDF (Electricité Réseau Distribution France)
EPF	Etablissement Public Foncier
EPIDOR	Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne
FFB	Fédération Française du Bâtiment
FREDON	Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles
Interbois	Association pour la promotion et le développement des bois et forêts du Périgord
la ruche qui dit oui	Réseau de communautés d'achat direct aux producteurs locaux.
Les pieds dans le plat	Association de formateurs qui accompagnent la restauration collective à introduire des aliments bio locaux dans une démarche santé
Maison des paysans	Association pour le développement de l'emploi agricole et rural
MFR	Maison Familiale Rurale
MSA	Mutualité sociale agricole
ONF	Office National des Forêts
Plateforme MOVER	Plateforme de mobilité du Périgord Vert
PNR-PL	Parc Naturel Régional Périgord-Limousin
PPV	Pays du Périgord Vert
Procivis	Réseau immobilier spécialiste de l'accession sociale à la propriété
Prom'Haies	Association de promotion des haies et arbres champêtres
Région NA	Région Nouvelle Aquitaine
SAFED	Service d'Accompagnements des Familles en Difficultés Dordogne
SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SATESE	Syndicat d'assistance technique pour l'épuration et le suivi des eaux
SAUR	Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR)
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDE24	Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne
SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
SIVOS	Syndicat intercommunal à vocation scolaire
SMD3	Syndicat Départemental des déchets de la Dordogne
SMCTOM	Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

SNCF	Société Nationale de Chemins de fer Français
SOGEDO	Société de Gérance et de Distribution d'Eau
Soliha	Solidaires pour l'Habitat
Terres de liens	Association d'aide à l'installation des paysans
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales